[illegible]

J.-J. ROUSSEAU

[illegible]

[illegible]

LAMARTINE

[illegible]

[illegible]

PAGES RETROUVÉES

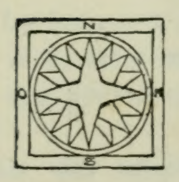
J.-J. ROUSSEAU

SON FAUX CONTRAT SOCIAL

PAR

LAMARTINE

Avec une préface
d'HENRY FRICHET



ANDRÉ DELPEUCH, ÉDITEUR
51, Rue de Babylone, Paris

1926

Il a été tiré à part
50 Exemplaires
sur Vélin du Marais
numérotés de **1** *à* 50.

PRÉFACE

Nous présentons aujourd'hui au public une œuvre de Lamartine : Jean-Jacques Rousseau : Son faux Contrat social, *de la plus haute valeur, et qui, pourrait-on dire, est inédite en librairie puisqu'elle n'avait jamais encore paru en volume. Elle est extraite du « Cours de littérature », rédigé et publié par Lamartine durant les années* 1856 *et* 1857.

L'auteur de Jocelyn, *comme on le sait, fut un critique véhément, lyrique, sans doute (nous sommes en plein romantisme), jugeant de très haut les œuvres et les hommes, doué par surcroît, d'un rare bon sens et de cette intuition qui donne parfois aux écrits des poètes un caractère quasi prophétique.*

En faisant justice des utopies du philosophe genevois, Lamartine expose ses idées sur la sociologie et la politique générale, avec une si noble sincérité, une si vivante éloquence, qu'on a l'impression en lisant son livre, de goûter la conversation d'un homme charmant qui serait aussi un

homme de génie. Lamartine était mystique, dira-t-on, mais les mystiques ne furent-ils pas souvent de grands psychologues? « L'observation de la vie intérieure » comme l'a dit si excellemment Émile Boutroux, a toujours été leur préoccupation dominante. Or, à moins de les prendre pour des malades, on doit noter les découvertes qu'ils ont faites dans le domaine de la pensée humaine. »

Tout ce qu'avait appris au poète le commerce des hommes et la vie publique où il joua un premier rôle, se trouve développé dans sa Revue *en de longs entretiens qui peuvent être considérés comme une sorte de testament philosophique.*

Aussi bien, ce cours de littérature, trop oublié aujourd'hui, représentant la valeur de vingt-huit volumes in-quarto, fait le plus grand honneur à l'extraordinaire fécondité de l'écrivain vieillissant, à sa grandeur d'âme, à son courage.

Après la tourmente révolutionnaire de 1848, Lamartine, qui avait été chef du gouvernement provisoire, se trouvait endetté de plusieurs centaines de mille francs. S'il eût accepté les deux millions que Napoléon III lui offrait sur sa cassette personnelle, ou s'il eût pu se résoudre à vendre son château de Saint-Point et les beaux vignobles qu'il possédait en Bourgogne, il aurait été sauvé, mais le gentilhomme de lettres, — qui était aussi un gentilhomme tout court — fut ter-

rifié à la pensée de voir passer en des mains étrangères le patrimoine légué par ses aïeux. « Me séparer de mes terres », écrivait-il à M. de Girardin, « mais, sans elles, je serais déraciné ».

Alors, pour combler le gouffre creusé par de déplorables spéculations et une générosité à peu près sans limite et qui eut frisé l'inconscience si l'excès même d'une vertu méritait d'être sévèrement jugé, Lamartine demanda à sa plume de désintéresser ses créanciers. Levé dès l'aube, acharné à la besogne, il rédigea et administra avec le seul concours de sa vaillante femme, cette magnifique revue mensuelle dont nous parlions tout à l'heure.

Il s'adressa directement à ses admirateurs.

J'ai, sous les yeux, la lettre-circulaire, datée du 1er Décembre 1856, écrite de la main de Mme de Lamartine, aux lecteurs de la revue pour solliciter leur réabonnement.

Cette lettre est si charmante que je ne puis résister au désir d'en copier le début, ne serait-ce que pour mon propre agrément :

« Monsieur,

« Mes abonnés ne sont pas pour moi un public, ils sont une famille d'amis.

« Je n'ignore pas que la bienveillance person-

nelle a eu plus de part que la curiosité littéraire à votre abonnement. Je ne m'en humilie pas, je m'en glorifie. J'aime mieux la cordialité que la gloire. »

Le nombre des abonnés augmenta, mais les libéralités de l'illustre écrivain augmentèrent aussi dans des proportions inaccoutumées. L'escarcelle du poète ressemblait au tonneau des Danaïdes, Menacé d'expropriation et d'une vente forcée, Lamartine traînera jusqu'à la fin, le boulet de ses lourdes dettes : il aura toujours besoin de cent mille francs et d'un chapeau neuf.

Hélas! après avoir parcouru tout le cercle de l'humanité : jeunesse, beauté, amour, apothéose, douleur aussi; les désenchantements, la tristesse et même les humiliations l'attendaient au seuil de la vieillesse. Cependant, tout n'était pas perdu; il lui restait un légitime orgueil de sa gloire, le souvenir des services qu'il avait rendus à la France, aussi son génie.

⁂

Dans un entretien sur Rousseau, Lamartine prend à tâche de détruire, une à une, les théories anarchistes, les billevesées du Contrat social *— ce livre fondamental de la Révolution — mais où l'auteur a cherché, avant tout, la nouveauté dans*

le sophisme et dans l'extravagance. Certes, Lamartine admire beaucoup, par ailleurs, le philosophe genevois. « Il est le premier écrivain français de sentiment ». « Son éloquence, dit-il, est une éloquence intime et non pas extérieure; elle nous enveloppe de son individualité. »

Lamartine, républicain conservateur, devait demeurer jusqu'à la fin fidèle à ses opinions. Que lui importent les rêveries d'un Jean-Jacques? Selon lui, la Révolution était une pensée. Cette pensée, c'est la révision, pièce par pièce, de toutes les institutions du moyen âge. Mais, constate-t-il, « après une première explosion de raison, les esprits s'affaissent, un peuple ne vit pas plus longtemps qu'un poète sur le trépied. C'est pourquoi, les Assemblées qui suivent la première Assemblée, sortie d'une Révolution, dégénèrent, parce que c'est l'enthousiasme qui nomme la première et parce que c'est le dégoût qui nomme la seconde. Il y a, dans toutes les choses humaines, une part de désillusions et une part de déceptions inévitables. Les Assemblées législatives sont l'expression de cette part de déception et de réaction, de difficultés et de découragement, qui, chez les peuples mobiles et impatients comme nous, marquent le lendemain des grandes émotions nationales. »

L'homme politique ajoute : « les Sociétés ont un tel besoin d'ordre et de conservation, qu'en les

menant au bord de l'anarchie, on est sûr de les faire reculer sur le despotisme. Un homme qui se noie saisit le fer rouge; une Société qui a peur d'être pillée et égorgée saisit la lame du sabre ou la pointe des baïonnettes. »

Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, il est devenu banal de répéter, peut-être une fois de trop, que l'Histoire est un perpétuel recommencement. En vérité, l'expérience des peuples comme celles des individus n'a jamais servi à rien. C'est une étoile qui se lève quand on va se coucher.

Et ne croirait-on pas entendre discourir nos députés de la droite ou du centre — l'éloquence et la chaleur en moins — lorsque Lamartine parle de l'Assemblée législative de 1849?

« Trois ou quatre rêveurs, disciples de Jean-Jacques, dit-il, enivrés d'utopies antisociales vinrent achever la terreur des esprits faibles en lançant des axiomes contre la propriété dans un pays où la propriété est la religion du sol. Les uns proposèrent le communisme des brutes, les autres la multiplication des salaires par la suppression du capital d'où coule tout salaire; les autres, l'égalité du salaire forcée entre les travailleurs et les paresseux; les autres enfin, l'anéantissement de la monnaie, cette invention presque divine de la civilisation, cette langue universelle du Commerce, et le retour

à la barbarie de l'échange sous le nom de banque du peuple. Ces délires très individuels de quelques sectaires sans sectateurs parurent des partis menaçants quand ils n'étaient que des jeux d'esprit, des puérilités ou des débauches de chimères. Il n'y avait qu'à rire, on frémit, tout fut perdu : la démocratie avait laissé parler les fous. »

A cette époque, la claire raison d'un Lamartine ne pouvait prendre au sérieux ces précurseurs du désordre qui ont enfanté le bolchevisme.

Qu'on nous pardonne cette digression. Toutefois ces paroles de sagesse semblent s'adresser particulièrement à Rousseau, le premier et le plus dangereux de nos démolisseurs. Intelligent et humilié, il s'écria : « La justice et l'inutilité de ma plainte me laissèrent dans l'âme un germe d'indignation contre nos sottes institutions civiles où le bien public et la véritable justice sont toujours sacrifiés à je ne sais quel ordre apparent, distinctif, en effet de tout ordre. » Peut-être! mais par quel autre ordre de choses remplacer avantageusement l'ordre existant?

Si l'Émile contient beaucoup d'idées neuves, curieuses, raisonnables et susceptibles d'être appliquées, tout ou presque tout est incohérence dans le Contrat Social.

Il est vrai que la neurasthénie, dont Jean-Jacques était atteint, et qui lui faisait voir partout des

ennemis acharnés, n'était point pour calmer ni son orgueil ni sa folie, une fois lancé dans le champ des paradoxes.

⁂

Mais si le démagogue est presque oublié, l'auteur des Confessions *reste impérissable. Le charme du style, la vive et délicieuse émotion qui règne à travers les pages de ce livre, font de Rousseau un écrivain extraordinaire. C'est avec toute la délicatesse de sa sensibilité aiguë, voire un peu maladive, sa sincérité naïve ou ingénue, tout son amour de la nature, qu'il créa le romantisme. Quand la plume lui tomba des mains, une jeunesse ardente et inquiète, s'en empara. Lamartine et, avant lui, Sénancour, Chateaubriand, tous les grands écrivains du dix-neuvième siècle, sont ses disciples.*

Jean-Jacques ne se douta jamais qu'il allait devenir chef d'école, cependant toute une littérature reste imprégnée de son génie...

Dans les pages qu'on va lire, on verra un Lamartine ému et enchanté devant le poète à la fois orgueilleux et candide, mais toujours exquis, que fut Rousseau. Les artifices de style, les enfants de l'imagination peuvent enchanter l'esprit; la sincérité seule touche l'âme. Quant aux principes du

philosophe genevois, devenu l'ennemi de la Société par envie et par ingratitude, il était au moins utile d'en montrer la dangereuse folie. Et ce sera pour l'homme d'État que fut Lamartine, l'occasion de nous dévoiler sa propre pensée, tout en plaidant, la plume à la main, une des causes qu'il avait le plus à cœur de défendre.

Henry FRICHET.

J.-J. ROUSSEAU

SON FAUX CONTRAT SOCIAL

PREMIÈRE PARTIE

I

La politique spéculative a été en tout temps l'exercice le plus important et le plus passionnant des hautes intelligences parmi les écrivains (j'en excepte toutefois les religions, exercice plus relevé encore des spéculations humaines). Les fondateurs des religions sont les oracles réputés divins; les écrivains politiques sont les législateurs des nations. Les premiers gravent en traits de foudre les dogmes éternels ou imaginaires dans la conscience; les seconds écrivent en caractères de pierre ou de bronze les tables des lois ou les constitutions des sociétés politiques.

Moïse, Zoroastre, Brama, Confucius, Solon,

Lycurgue, Numa furent de grands écrivains politiques et religieux; Aristote en Grèce, Cicéron dans l'Italie antique, Vico dans l'Italie moderne, Beccaria dans l'Italie d'hier, Montesquieu en France, furent des commentateurs et des dissertateurs érudits de ces législateurs primitifs, des critiques de génie des législations et des constitutions civiles des peuples. L'expérience et la raison tinrent la plume de ces sages; ils ne se livrèrent jamais aux séduisantes idéalités de leur imagination pour éblouir et fasciner les hommes par des perspectives d'institutions fantastiques qui donnent les rêves pour des réalités aux peuples; ils respectèrent trop la société pratique pour la démolir, afin de la remplacer de fond en comble par des chimères aboutissant à des ruines; ils étudièrent consciencieusement la nature de l'homme sociable dans tel temps, dans tels lieux, dans telles mœurs, à tel âge de sa vie publique, et ne lui présentèrent que des perfectionnements graduels ou des réformes modérées, au lieu de ces rajeunissements d'Eson qui tuent les empires sous prétexte de les rajeunir; en un mot, ces écrivains, les yeux toujours fixés sur l'expérience et sur l'histoire, ne furent ni des rêveurs ni des utopistes, ni surtout des radicaux.

Le radicalisme, ai-je dit, il y a longtemps à la tribune de mon pays, n'est que le désespoir de

la logique. Quand on ne sait pas tirer parti des réalités, on s'impatiente contre les sociétés, et on se jette dans ces violences de l'esprit qu'on appelle le *radicalisme*.

Les radicaux sont des rêveurs dépaysés dans les réalités; l'impossible est leur punition : ils n'ont pas assez d'esprit pour comprendre les imperfections nécessaires des sociétés composées d'êtres imparfaits.

La première de leurs erreurs est de croire à la perfectibilité indéfinie de l'homme fini. Ils ne font ni lois, ni constitutions pour les peuples, ils font des poèmes; leurs plans de sociétés sont *l'opium* des imaginations malades des peuples; l'accès de délire qu'ils donnent aux hommes, finit par des fureurs et les fureurs finissent par l'anéantissement des sociétés.

La barbarie recommence par l'excès de civilisation.

II

Le premier de ces écrivains législateurs de songes et constructeurs d'utopies politiques fut Platon en Grèce.

J'ai voulu relire récemment sa constitution mo-

dèle qu'il présente aux hommes comme un type des sociétés politiques accomplies; j'ose déclarer en toute conscience que le délire joint à la férocité d'un scélérat ne pouvait jamais arriver aux excès d'immoralité de ce prétendu sage tombé en folie et en fureur pour avoir trop bu l'idéal dans la coupe de l'imagination.

Esprit et cœur, sa *République* est en tout le paradoxe de Dieu, le contre-pied de la nature, le roman de l'homme, depuis l'égalité des biens aussi impossible à réaliser que le niveau constant des vagues sur la surface incessamment mobile de l'Océan; depuis la communauté des produits, produits aussi impossibles à répartir qu'à créer, puisque la répartition suppose l'infaillibilité divine dans le gouvernement, et que le produit lui-même suppose l'uniformité du travail dans l'oisif, qui consomme sans rien faire, et dans l'homme laborieux qui travaille sans salaire; depuis la destruction de la famille, ce nid générateur et conservateur de l'espèce humaine, pour remplacer le père et la mère par une maternité métaphysique de l'Etat qui n'a pas d'entrailles; depuis la communauté des femmes qui change l'amour en bestialité, jusqu'à la communauté des enfants qui détruit la piété filiale en défendant aux enfants de connaître leur père; depuis le meurtre des nouveau-nés mal conformés, pour épurer la race

jusqu'au meurtre des vieillards, pour écarter des yeux le spectacle de la décadence et la céleste vertu de la compassion.

Il ne manque au code du divin Platon que l'anthropophagie pour être le cloaque contre nature et contre humanité des immondices de la turpitude, de la démence et de la brutalité humaine, la Divinité renversée, le paradoxe de Dieu, de l'homme, de la femme, du vice et de la vertu, folie de l'orgueil philosophique qui, pour ne pas penser et sentir comme tout le monde, pense comme un fou et sent comme un criminel de lèse-nature et de lèse-Divinité.

Encore une fois, voilà le divin Platon devenu utopiste en politique et voulant refaire l'œuvre de Dieu mieux que Dieu, et composant une société avec des rêves, au lieu de la composer avec les instincts de la nature; et voilà ce que l'on fait admirer, sur parole, à des enfants pour pervertir en eux l'entendement par l'admiration, par l'absurde! Arrachez à cet homme ce surnom de *divin Platon*, et transportez-le à Socrate, l'homme du bon sens et de la réalité, qui épluchait trop sans doute, mais qui ne découvrait ses principes que dans la nature des choses et dans les instincts révélateurs de toute sagesse et de toute institution pratique digne du nom de société.

III

Ces philosophes de l'utopie, ces élucubrateurs de principes sociaux en contravention avec les traditions éternelles de la politique, de la nature; ces hommes qui se glorifient d'être *seuls* et de penser à l'écart des siècles et des traditions sociales; ces constructeurs de nuages, comme les appelle le poète véritablement divin (Homère), ont été communs dans tous les temps et dans tous les peuples, surtout dans les temps de décadence et dans les peuples en révolutions. La Grèce bavarde, le Bas-Empire stupidifié par la servitude, le moyen âge romain, fermentant d'un christianisme mal compris, corrompu par Platon, rêvant le règne de Dieu sur la terre, déconseillant le mariage, ce joug divin du couple humain, poussant les hommes et les femmes dans le célibat ascétique pour amener la fin du monde, tuant le travail et la famille par la communauté des biens et par l'égalité démagogique du nivellement dans la misère, faisant le monde viager et indigent, au lieu de le faire comme le Créateur l'a fait, perpétuel par la propriété, patrimoine de la famille;

l'Italie oisive, l'Allemagne rêveuse, l'Espagne mystique, la Hollande brumeuse, l'Angleterre audacieuse d'originalités excentriques, pullulèrent plus tard et ces machinistes de sociétés idéales, jeux d'osselets quelquefois terribles, comme les anabaptistes d'Allemagne et les jacqueries en France.

La France, le sol du sens commun, fut le pays où germèrent le moins ces pavots enivrants des chimères sociales, et où ces poisons soporifiques moururent le plus tôt. Fénelon presque seul, trop séductible par l'imagination et par le cœur, popularisa dans son *Télémaque* ces idées impraticables de Platon et de Morus; il fit innocemment beaucoup de mal en ôtant aux Français le sentiment du réel en politique et en les jetant dans les vagues rêveries de l'impraticabilité. Son *Salente* est la capitale de l'absurde.

On comprend, en lisant cette législation des songes que Louis XIV, cet esprit simple, et Bossuet ce génie de l'autorité, éloignèrent Fénelon du gouvernement des peuples et de l'éducation des princes. Les peuples vivent de vérités applicables, et les princes qui rêvent sont réveillés en sursaut par les catastrophes. Fénelon n'était nullement politique, il était ce que nous appelons *socialiste*, c'est-à-dire poète du paradoxe, fabuliste de la société.

Quand on étudie bien les origines de la révolution française, dans sa partie chimérique, radicale, niveleuse et révoltée contre la nature, la propriété, la famille, de Mably à Babeuf on ne peut s'y tromper, le catéchisme de cette révolution sociale est dans *Télémaque*. Fénelon est un démogague chrétien et doux, qui sème des vertus et qui se trouve n'avoir semé que des passions affamées qu'il ne peut nourrir que d'ivraie.

Son économie politique, qui supprime le travail en supprimant ce qu'il appelle le luxe, le luxe cette chose sans nom, mystère inexplicable entre le consommateur et le producteur, seul mobile et seul répartiteur du travail, seul créateur de la richesse, cette économie politique de Fénelon serait le suicide de l'humanité si l'humanité se laissait gouverner par la rhétorique, au lieu de se gouverner par les instincts de Dieu et du bon sens.

IV

Après Fénelon J.-J. Rousseau fut le grand et fatal utopiste des sociétés. Il s'inspire évidemment de Fénelon, qui s'était inspiré de Platon. Ainsi les erreurs ont leur séduction comme les

vérités; en remontant de siècle en siècle jusqu'à l'origine du monde, les sophistes s'engendrent et se perpétuent en générations de rhéteurs.

Quand il se rencontre, parmi ces rhéteurs sociaux, un écrivain plus inspiré, plus éloquent, plus contagieux que les autres et quand la naissance de cet écrivain, souverain de l'erreur, coïncide avec un ébranlement moral ou avec un cataclysme politique des institutions de son pays, alors son utopie, au lieu de trouver simplement des lecteurs qui se complaisent au bercement de leur imagination par ses rêves, cet écrivain trouve des sectaires pour propager ses chimères et des bras pour exécuter ses conceptions.

Tel fut au crépuscule de la révolution française J.-J. Rousseau.

Mille fois plus éloquent que Platon, mille fois plus passionné que Fénelon, aussi poétique que le sophiste grec, aussi religieux que l'archevêque français, né à une époque où le vieux monde féodal mourait, où la France sentait déjà remuer dans ses flancs l'embryon d'une révolution radicale, l'enfant de Genève, J.-J. Rousseau, presque Allemand par la Suisse, sa patrie, presque sectaire par le fanatisme de Genève, son berceau, presque factieux par l'esprit de démocratie humiliée respiré dans la boutique de l'artisan son père, presque Français par la vigueur de sa langue et par

le classicisme de l'éloquence française, contigu à la Suisse, frontière d'idées comme de territoire; républicain dans une petite république toujours en fermentation; ennemi des grands et des riches parce qu'il était petit et pauvre, J.-J. Rousseau semblait préparé par les circonstances, par le temps, par sa nature au rôle de tribun des sentiments justes et des idées fausses qui allaient se livrer dans le monde la lutte révolutionnaire à laquelle nous assistons encore depuis soixante ans.

V

A lui seul, il était une propagande; pourquoi? parce qu'au lieu d'écrire comme Platon avec l'imagination seule, comme Morus et Vico avec l'érudition seule, comme Fénelon, avec la charité seule, J.-J. Rousseau fut un des premiers écrivains en France qui écrivirent avec l'âme.

L'âme est la littérature moderne : l'âme, c'est l'homme sous les mots, l'âme est la muse souveraine et convaincue des écrivains qui remuent les masses et le monde.

Ceux-là naissent avec leur rhétorique dans leur

cœur; ils allument parce qu'ils sont allumés. Leurs idées peuvent être fausses, leur style peut être inculte, mais leur sentiment les sauve et les immortalise quand leur âme a touché l'âme de leur siècle. Ils se répandent pour ainsi dire, par le contact dans la fibre, dans les veines, dans le *sensorium* de l'humanité. Ils font des masses et des siècles, des échos du battement de leur cœur; ils vivent en tous et tous vivent en eux.

Nous ne voulons pas dire par là que l'âme de J.-J. Rousseau fut ce qu'on appelle une belle âme, une âme plus riche que les autres; loin de nous cette pensée. Nous la croyons, au contraire, une des âmes les plus subalternes, les plus égoïstes, âme *comédienne* du beau, âme hypocrite du bien, âme repliée en dedans autour de sa personnalité maladive et mesquine, au lieu d'une âme expansive se répandant, par le sacrifice sur le monde pour s'immoler à l'amour de tous; âme aride en vertu et fertile en phrases, âme jouant les fantasmagories de la vertu, mais rongée de vices sous le sépulcre blanchi de l'ostentation; âme qui, pour donner la contre-épreuve de sa nature, a les paroles belles et les actes pervers. Nous voulons dire seulement que J.-J. Rousseau fut le premier écrivain français de sentiment.

De là, son éloquence intime, la plus pénétrante et la plus palpitante des éloquences, au lieu de

l'éloquence extérieure qui fait plus de bruit que d'émotion; un Démosthène de solitude dont la parole a le charme de la confidence, au lieu de l'apparat du discours; un séducteur à voix basse qui corrompt son élève sous prétexte de lui confesser lui-même ses honteuses immoralités.

Mais, si c'est là son vice comme moraliste, c'est là sa force comme écrivain. Il est intime parce qu'il est confiant, il est un parce que son style et lui ne font qu'un, il dit tout parce que son entretien est un tête-à-tête avec lui-même ou avec son lecteur. C'est l'homme qui vous enveloppe le plus de son individualité, en s'ouvrant à vous sans réserve. Semblable au serpent boa des forêts d'Amérique, il vous dévore en vous aspirant.

VI

Aussi le plus immortel de ses livres, ce sont les *Confessions;* tous les autres de ses ouvrages sont déjà à moitié morts, à l'exception des *Confessions*, vivantes par le charme, et du *Contrat social*, vivant par ses conséquences, qui se déroulent encore dans les faits européens.

« Pour connaître l'eau », disent les Persans, « il faut remonter à la source. »

Pour se rendre compte du génie littéraire et des sophismes sociaux de J.-J. Rousseau, il faut le suivre de son berceau dans une boutique d'horloger, jusqu'à sa tombe, dans le jardin d'un grand seigneur de Paris.

Ame cynique dans son enfance, vicieuse dans sa jeunesse; soif de la gloire, par le paradoxe dans sa vie d'écrivain; recherche dédaigneuse de la société aristocratique dans son âge mûr; affectation de la popularité démocratique par le cynisme du désintéressement et par la pauvreté volontaire dans ses dernières années; démence évidente et suicide problématique à la fin.

Voilà l'homme : tout sceptique par sa nature, par sa vie et par sa place dans la société dont il est la victime par sa faute, et dont il devient l'ennemi par l'envie et par l'ingratitude.

Le récit de cette épopée d'un aventurier de génie, écrit par le héros et par l'auteur est le poème de la démocratie tout entière. C'est dans la vie du grand démocrate qu'il faut chercher, à travers quelques mensonges, la vérité sur l'écrivain et sur ses œuvres, avant de passer à l'appréciation de ses principes.

VII

Le père de J.-J. Rousseau était horloger; un horloger à Genève est plus qu'un artisan, c'est un artiste et un commerçant. La grande manufacture d'horlogerie avait alors son centre dans cette Suisse, où la vie pastorale s'unit depuis le moyen âge à la vie industrielle, lui conservant les mœurs pures tout en accroissant la modeste richesse des familles.

La mère de J.-J. Rousseau était fille d'un ministre calviniste. Cette jeune personne avait reçu de la nature un esprit délicat, et de son père un esprit cultivé. Elle descendait sans fausse honte aux plus humbles fonctions du ménage, elle se livrait sans prétention aux lectures les plus solides et les plus élégantes de la vie lettrée. On peut dire que cette mère donna, avec le sein, à son enfant, cette prédestination aux choses de l'esprit et cette susceptibilité souffrante de l'âme qui forment le fond du caractère de Rousseau. Elle mourut malheureusement avant de pouvoir lui donner ses vertus. Son père, qui avait laissé sa femme jeune, belle et jeune à Genève pour devenir hor-

loger du sérail à Constantinople, donna, sans doute, à ce fils son goût d'aventures et de désordre. Ces deux filiations firent plus tard de Rousseau un enfant impressionnable, un écrivain sublime, un rêveur chimérique et un philosophe vicieux.

« Je n'ai pas su, dit-il dans le premier chapitre « de sa *Vie*, comment mon père supporta cette « perte de ma mère; mais je sais qu'il ne s'en « consola jamais; il croyait la revoir en moi sans « pouvoir oublier que ma naissance lui avait « coûté la vie. Jamais il ne m'embrassa que je « ne sentisse à ses soupirs et à ses convulsives « étreintes qu'un regret amer se mêlait à ses ca- « resses : elles n'en étaient que plus tendres. « Quand il me disait : — Jean-Jacques, parlons « de ta mère; je lui disais : — Eh bien, mon père, « nous allons donc pleurer? et ce mot seul lui « tirait des larmes. — Ah! disait-il en gémissant, « rends-la moi! console-moi d'elle! remplis le « vide qu'elle a laissé dans mon âme! T'aimerais- « je ainsi, si tu n'étais que mon fils? Quarante « ans après l'avoir perdue, il est mort dans les « bras d'une seconde femme, mais le nom de la « première dans la bouche et son image au fond « du cœur.

« Ma mère avait laissé des romans; nous les « lisions après souper, mon père et moi. Il n'était « question d'abord que de m'excercer à la lec-

« ture par des livres amusants; mais bientôt l'in-
« térêt devint si vif que nous lisions tour à tour
« sans relâche et passions les nuits à cette occu-
« pation. Nous ne pouvions jamais quitter qu'à
« la fin du volume; quelquefois mon père, en-
« tendant le matin les hirondelles, disait tout
« honteux : — Allons nous coucher; je suis plus
« enfant que toi.

Quelles délicieuses pages! Combien un écrivain qui sait puiser dans la vie familière le pathétique simple des scènes intimes, et fait d'une veillée entre un vieillard, un enfant et le souvenir d'une mère morte, un drame muet qui remue le cœur dans des millions de poitrines, combien, disions-nous, un tel écrivain doit-il être, à son gré, le maître des cœurs ou l'apôtre des vérités ou le roi des sophismes!

VIII

Une tante, qui chantait en cousant près de la fenêtre, donna à l'enfant les délices et le goût de la musique. Le *Devin du village* vint de là. Tous nos goûts sont des reminiscences.

Des détails puérils ou orduriers déparent et salissent ces belles sérénités de la première scène.

Le père était de nouveau sorti de Genève. L'enfant recevait une éducation mercenaire à la campagne; il y puisait, avec des vices prématurés, une passion vraiment helvétique de la campagne, ce sourire de Dieu dans la nature.

Cette passion de la campagne, cette frénésie de la solitude et de la contemplation, devinrent les deux notes de son talent. C'est la ville qui fait les vices; c'est la campagne qui fait les vertus.

C'est elle aussi qui fait les poètes. Rousseau y devint éloquent et pieux, mais il y devint aussi rêveur. La nature donne l'imagination mais les hommes seuls donnent le bon sens. Rousseau fut trop l'élève des arbres, des eaux, des vents, du ciel, du soleil, des étoiles; il lui aurait fallu, en même temps, l'éducation d'une mère tendre et d'un père laborieux : tout cela lui manqua. Plus de mère et un père errant qui aimait mais qui abandonnait les enfants d'un premier foyer pour en chercher un autre à travers le monde; de là l'isolement et bientôt l'égoïsme de l'orphelin, qui se sentant délaissé se replia tout entier sur lui-même. Ce profond et cruel égoïsme du jeune horloger en fit bientôt un vagabond sans patrie parce-qu'il était sans famille.

De sales amours, plus semblables à des turpi-

tudes qu'à des affections, souillent à chaque instant ces pages de jeunesse, ignoble philosophie des sens dont les images font rougir la plus simple pudeur; sensualités grossières, fleurs de vices dans un printemps de sensations que Rousseau fait respirer à ses lecteurs et à ses lectrices et dont il infecte l'odorat des siècles.

Ces tableaux orduriers jouent la naïveté pour la corrompre; ils rappellent ces théâtres licencieux de Paris, au dernier siècle, où l'on faisait jouer à l'innocence le rôle prématuré du vice et où l'on sacrifiait des enfants à la sacrilège licence des spectateurs.

Ces ordures des *Confessions* n'offensent pas moins le goût que les mœurs. La corruption n'a pas de goût; ce n'est que l'infection de l'esprit, comme le vice est l'infection du cœur. Rousseau scandalise et déprave ici au lieu de charmer. Quelle excuse peut alléguer un peintre de mœurs qui croit tout faire adorer de lui, jusqu'à ses immondices? Rousseau se croit-il donc le grand lama de l'Occident pour faire embrasser comme des reliques les plus viles traces de son humanité?

Ces vices du goût, ces abjections d'images, sentent les inélégances natales d'un enfant sans mère qui prend ses polissonneries pour des phénomènes, et qui croit devoir les immortaliser comme

des précocités de génie et d'originalité. Il y a de la crapule au fond de ce caractère comme il y en a au fond de cette vie.

IX

Placé en apprentissage chez un graveur de Genève, il prend l'exemple et le goût du libertinage, de l'oisiveté, de l'astuce et du vol domestique.

Ces goûts lui font rechercher la compagnie des plus mauvais sujets de l'atelier. Il s'enivre, paresseusement et sans choix de lectures qui donnent le vertige à ses yeux et à son imagination; il devient incapable d'aucun emploi honnête et sérieux de ses mains; il s'évade de Genève sans avoir d'autre but que de fuir tout ordre réglé et tout travail utile d'une société laborieuse; il veut de sa vie réelle faire un roman d'aventures semblables aux romans dont il est saturé. Il vagabonde au hasard, il bat la campagne de Genève et de Savoie, sans savoir ce qu'il cherche et sans autre direction que le hasard. Un curé l'abrite, un gentilhomme savoyard, convertisseur de calvinistes, le sermonne et l'adresse à une charmante

convertie, Mme de Warens, qui gouverne une petite communauté de néophytes à Annecy, femme d'étrange nature, de figure séduisante, de mysticisme amoureux, de génie contradictoire, de bonté adorable, d'intrigue naïve, de faiblesse maternelle, de générosité angélique au milieu des plus pressantes angoisses de fortune. La présentation de la lettre de recommandation de Rousseau adolescent à cette jeune et belle protectrice, que Rousseau devait plus tard aimer, ruiner, déshonorer et immortaliser; cette présentation est une véritable scène du roman grec de *Daphnis et Chloé*. Rousseau la décrit comme le génie de la jeunesse sait seul décrire un pressentiment de l'amour dans un paysage de la moderne Arcadie.

« Le lieu de la scène était un petit passage der-
« rière sa maison, entre un ruisseau à main droite
« qui la séparait du jardin, et le mur de la cour
« à gauche, conduisant par une fausse porte à
« l'église. Prête à entrer dans l'église par cette
« porte, Mme de Warens se retourna à ma voix.
« Que devins-je à cette vue? Je m'étais figuré une
« vieille dévote bien rechignée; je vois un visage
« pétri de grâces, de beaux yeux bleus pleins de
« douceur, un teint éblouissant, des formes sédui-
« santes, rien n'échappa au rapide coup d'œil du
« jeune prosélyte, car je devins à l'instant le sien,

« sûr qu'une religion prêchée par de tels missionnaires ne saurait manquer de mener en paradis.

« Elle prend en souriant la lettre que je lui « présente d'une main tremblante, l'ouvre, jette « un coup d'œil sur la lettre de M. de Pousverre « (le gentilhomme qui le recommandait), revient « à la mienne qu'elle lit tout entière et qu'elle « aurait relue encore si son laquais ne l'avait « avertie qu'il était temps d'entrer. — Eh! mon « enfant, me dit-elle d'un ton qui me fit tressail- « lir, vous voilà courant le pays bien jeune; c'est « dommage, en vérité. Puis, sans attendre ma « réponse, elle ajouta : Allez chez moi m'attendre; « dites qu'on vous donne à déjeûner; après la « messe, j'irai causer avec vous... Elle avait « vingt-huit ans.

« Louise Eléonore de Warens était une demoi- « selle de la Tour de Pil, noble et ancienne fa- « mille de Vevey, ville du pays de Vaud. Elle « avait épousé fort jeune M. de Warens de la « maison de Loys, fils aîné de M. Villardin de « Lausanne. Ce mariage, qui ne produisit point « d'enfants, n'ayant pas trop réussi, Mme de Wa- « rens, poussée par quelque chagrin domestique, « prit le temps que le roi Victor-Amédée était à « Evian, pour passer le lac et venir se jeter aux « pieds de ce prince, abandonnant ainsi son mari,

« sa famille et son pays par une étourderie assez « semblable à la mienne, et qu'elle a eu tout le « temps de pleurer aussi.

« Le roi qui aimait à faire le zélé catholique, la « prit sous sa protection, lui donna une pension « de quinze cents livres de Piémont, ce qui était « beaucoup pour un prince aussi peu prodigue « et, voyant que sur cet accueil, on l'en croyait « amoureux, il l'envoya à Annecy, escortée par « un détachement de ses gardes, où, sous la direc- « tion de Michel Gabriel de Bernex, évêque titu- « laire de Genève, elle fit abjuration au couvent « de la Visitation.

« Il y avait six ans qu'elle y était quand j'y « vins, et elle en avait alors vingt-huit, étant née « avec le siècle. Elle avait de ces beautés qui se « conservent, parce qu'elles sont plus dans la « physionomie que dans les traits; aussi la sienne « était-elle encore dans son premier éclat. Elle « avait un air caressant et tendre, un regard très « doux, un sourire angélique, des cheveux cen- « drés d'une beauté peu commune et auxquels « elle donnait un tour négligé qui la rendait très « piquante. Elle était petite de stature, courte « même un peu et ramassée dans sa taille quoi- « que sans difformité; mais il était impossible de « voir une plus belle tête, un plus beau buste, de « plus belles mains et de plus beaux bras. »

X

Madame de Warens et le clergé de la ville envoient le jeune prosélyte à Turin pour le faire instruire et lui faire faire son abjuration dans un hospice de catéchumènes. Il emporte, dans son cœur ému, sa conversion déjà faite dans l'image et l'accueil de la charmante femme; son imagination est souillée par les sordides exemples de débauche dont il est témoin parmi les faux convertis de l'hospice des faux catéchumènes de Turin; il troque sa religion contre un vil salaire. Abandonné à lui-même, il est réduit à chercher du pain dans la domesticité d'une riche famille piémontaise; des folies et des larcins l'en chassent. Il accuse, pour se justifier d'un léger soupçon, une pauvre servante innocente et la deshonore, sinon sans remords, du moins sans pitié. Il s'associe à un vagabond pour montrer, à prix de petite monnaie, un jouet de physique au peuple des campagnes; il revient au seul asile qui lui reste, la maison et le cœur de Mme de Warens. Il s'attache à la fortune et à la personne de cette charmante protectrice; elle l'emmène avec elle à Chambéry dans la retraite délicieusement occupée

des *Charmettes;* elle y achève l'éducation littéraire de son protégé.

A l'inverse de la première Héloïse, elle se laisse entraîner elle-même à une affection trop tendre pour son élève. En récompense de tant d'amitié, d'amour, de maternité et de sacrifice, Rousseau l'abandonne et la flétrit jusqu'à l'ignominie et jusqu'au ridicule, en divulguant à la postérité les faiblesses de sa bienfaitrice. Jamais l'amour et la bonté n'ont expié à un tel prix le malheur d'avoir rencontré un tel avilissement dans une telle ingratitude.

Les lignes de J.-J. Rousseau sur Mme de Warens font le désespoir du cœur humain; on se défie même de ses vertus en voyant comment elle sont changées en vices et exposées au pilori des siècles par celui qui reçut de cette femme la double vie du corps et du cœur. Pauvre femme qui aime en songe un idéal d'innocence sous les traits d'un enfant abandonné et recueilli par elle, et qui, à son réveil, reconnaît qu'elle a réchauffé et allaité un monstre qui la dévore et qui la souille! Ce crime, selon moi, dépasse l'homme et ne dépasse pas Rousseau. C'est le forfait de la plume, c'est l'instrument du supplice de celle dont le seul tort fut de trop aimer son bourreau!...

XI

Mme de Warens cultiva ou fit cultiver à ses frais tous les dons enfouis de son protégé, même la musique. Il en avait l'instinct; il en épela assez les principes pour composer plus tard le *Devin du village*, idylle grecque écrite et chantée par un pasteur suisse qui se souvient, en notes du *ranz des vaches* de son hameau.

Rousseau, comblé des dons de Mme de Warens, qui s'appauvrit pour son élève, part pour Lyon avec son pauvre maître de chapelle; il l'abandonne à son premier malheur, comme les chiens ne font pas de l'aveugle indigent, qu'ils conduisent aux portes des hôpitaux. Le musicien tombé dans la rue d'une atteinte de convulsions, est laissé là par le disciple, son compagnon de voyage qui feint de ne pas le connaître. Vertu sublime d'avoir une telle âme, et de s'en glorifier à la face des hommes et de Dieu!

A son retour à Chambéry, il n'y trouve plus Mme de Warens « Quant à ma désertion, dit-il, « du pauvre maître de musique, je ne la trouvais « pas si coupable. »

Plus tard, cependant, il se la reproche mais le

maître à qui on avait volé jusqu'à ses instruments, sa musique et son gagne pain, était mort de cet abandon.

XII

En attendant le retour de Mme de Warens à Chambéry, Rousseau cohabite, avec un aventurier musicien, chez un cordonnier de la ville dont il dépeint le ménage en traits méchants et ignobles, qui défigurent le pauvre peuple artisan et font la caricature de ses mœurs et de ses misères. Amant prétendu de la nature, il méprise la simple beauté des jeunes filles de basse condition, pleines de prévenances et d'agaceries pour lui; il avoue ses goûts aristocratiques pour le rang, l'orgueil, la parure des jeunes personnes de haut rang et de haute fortune. Ce démocrate ne sent la beauté que vêtue de luxe et de vanités; son orgueil prévaut même sur la nature.

XIII

Il raconte plus loin, en style d'une inexprimable délicatesse de pinceau, une rencontre qu'il fait dans une vallée des environs de deux jeunes personnes de haute condition et de figures gracieuses, qui allaient seules, à cheval, passer une journée de printemps dans une ferme de leurs parents. Théocrite n'est pas plus poète, l'Albane n'est pas plus nu et plus naïf, Tibulle n'est pas plus ému que J.-J. Rousseau dans la description de cette journée bocagère où l'innocence, mille fois plus séduisante que le vice, joue avec l'amour sans faire rougir même la timidité des trois enfants. Ce sont des pages de cette candeur et de cette sensibilité qui feront de Rousseau écrivain, le charmeur de la sensibilité, dont il a les couleurs sans en avoir la réalité.

Son voyage à Fribourg avec une jeune servante de Mme de Warens, qu'il reconduit dans sa famille, est une autre scène de ce genre naïf comme une pastorale d'Helvétie.

Au retour, il joue un véritable histrionage, en quêtant de ville en ville à la suite d'un faux archimandrite de Jérusalem. L'ambassadeur de France

à Lucerne le recueille par pitié pour sa jeunesse et lui donne de l'argent et des recommandations pour Paris; il arrive à Lyon, reçoit des nouvelles de Mme de Warens, revenue à Chambéry, l'y rejoint, se fait arpenteur de cadastre, puis maître de musique.

Il se détache bientôt de sa protectrice, voyage à ses frais dans le midi de la France, s'y guérit d'une maladie imaginaire, entre comme précepteur dans une maison noble de Lyon, s'y fait mépriser par quelques larcins de gourmandise, quitte de lui-même ce métier, accourt de nouveau aux Charmettes, espérant y retrouver son asile dans le cœur de Mme de Warens; il ne retrouve plus en elle qu'une mère attachée à un autre aventurier, ruinée par les dissipations d'argent de ce parasite et par des entreprises d'industrie chimériques, il pleure sur son idée évanouie, quitte pour jamais sa malheureuse amie, et accourt à Paris chargé de rêves et d'un système pour écrire la musique en chiffres, et le manuscrit d'une comédie plus que médiocre.

Des lettres de M. de Mably et de l'abbé de Condillac, son frère, qu'il avait sollicitées à Lyon de cette famille obligeante, l'introduisent à Paris dans la société de quelques hommes de lettres et de quelques érudits. Diderot est le plus digne d'être nommé. Esprit aventurier comme Rous-

seau, fils d'un artisan comme lui, cœur bon et évaporé qui se livrait à tout le monde, Diderot fut le premier ami du jeune Genevois. Diderot eut bien à se repentir plus tard de sa facilité à aimer un ingrat.

Un hasard de société le lance de plein saut dans le cercle le plus aristocratique de Paris, au milieu de femmes de cour et d'hommes de lettres. Il s'y fait remarquer par sa figure, par quelques poésies récitées dans ces salons avec un succès d'étrangeté plus que de talent, et par son goût réel et inspiré pour la musique. Il ose chercher étourdiment dans Mme Dupuis une autre Mme de Warens; une lettre trop tendre qu'il écrit à cette femme indulgente mais sévère, ne reçoit qu'un sourire de dédain pour réponse, mais l'intérêt de commisération qu'il inspire à Mme de Broglie et à d'autres femmes de cette société lui fait obtenir un emploi de secrétaire intime du comte de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, avec un appointement de cinquante louis. Il en était temps, car il consommait ses derniers quinze louis dans une presque indigence à Paris.

XIX

Arrivé à Venise, il dénigre ouvertement son ambassadeur, il travestit en titre de secrétaire d'ambassade de France les fonctions équivoques et domestiques de secrétaire salarié de l'ambassadeur.

Ses prétentions déplacées et ses dénigrements amers contre son patron le rendent promptement insupportable à M. de Montaigu. Rousseau pousse l'exigence du parvenu jusqu'à vouloir dîner, malgré son ambassadeur, avec les têtes couronnées qui passent à Venise et qui invitent à leur table l'ambassadeur de France.

Dans une de ces scènes amenée par la résistance du ministre aux ridicules prétentions de Rousseau, M. de Montaigu s'emporte et chasse brusquement Rousseau de sa présence et de son palais.

Rousseau affecte de narguer son chef, reste à Venise malgré lui, emprunte à toutes mains pour payer son retour en France et revient victime de son orgueil. Deux anecdotes d'une indécence révoltante sur une courtisane de Venise, sans autre sel que le cynisme des expressions, sont avec

ces rixes d'intérieur, les seules traces de sa résidence à Venise.

Rentré à Paris, il s'acharne sur le caractère et sur l'ineptie de l'ambassadeur. Il n'en reçoit pas moins son salaire des mains de M. de Montaigu quelque temps après son retour à Paris.

Les investives de Rousseau contre l'ambassadeur choquèrent par leur véhémence les personnes qui l'avaient recommandé à cet homme de cour; on l'éloigna de ces maisons dans lesquelles on l'avait si bien accueilli. Il s'en vengea en les prostituant aux railleries et à la haine de ses amis.

Ce fut l'origine de sa colère contre les rangs supérieurs de l'ordre social, tant cultivés par lui jusque-là; il a la franchise un peu basse de l'avouer :

— « La justice et l'inutilité de mes plaintes, « dit-il, me laissèrent dans l'âme un germe d'in- « dignation contre nos sottes institutions civiles, « où le bien public et la véritable justice sont « toujours sacrifiés à je ne sais quel ordre appa- « rent, destructif en effet de tout ordre. Deux « choses l'empêchèrent de se développer en moi « pour lors, comme il a fait dans la suite, etc. »

XV

Voilà l'origine du *Contrat social.* L'ordre réel eût été, sans doute, que le secrétaire domestique se substituât orgueilleusement dans son rang et dans ses fonctions à l'ambassadeur et que Rousseau mangeât à la table des rois tandis que les officiers de l'ambassadeur dîneraient humblement à l'hôtel de l'ambassade de France?

C'est ainsi que l'orgueil déplace tout pour se faire à lui-même l'inégalité à son profit.

La saine démocratie qui est l'ordre par excellence, parce qu'elle est la justice et la charité entre les choses, a heureusement d'autres fondements que ces vengeances intéressées des petits contre les grands.

XVI

De ce jour-là, Rousseau cessa de prétendre à l'ambition des fonctions publiques, et ne prétendit plus pour tout ambition qu'à la singularité du désintéressement et de la pauvreté volontaire; au

lieu de tendre en haut, il tendait en bas. Le tonneau de Diogène, si Rousseau eût vécu à Athènes, aurait eu en lui son héritier pourvu qu'il fît du bruit dans ce tonneau.

Il prit le logement et la table dans une pension d'hôtes à bas prix, tenue par une pauvre veuve dans une de ces ruelles obscures qui entouraient alors le jardin solitaire du Luxembourg; il y rencontra une jeune ouvrière de province, nièce de l'hôtesse venue à Paris pour y vivre de son aiguille.

Il s'attache à elle d'un amour de hasard. Cet amour très touchant et très gracieux dans la candeur de la jeune Thérèse est dépouillé de sa pudeur par une exclamation cynique de l'amant, qui flétrit l'amour même d'un blasphème de libertinage.

Rousseau, heureux de cet amour qui ressemble à une idylle dans les faubourgs et dans les guinguettes de Paris, refuse cependant de le consacrer par le mariage; il se donne à la pauvre Thérèse et il ne se donne à elle que pour la jouissance et nullement pour la réciprocité du devoir. Thérèse est pour lui une jolie esclave dont il fait une ménagère et une concubine volontaire pour l'agrément de sa vie obscure mais avec laquelle il ne veut d'autre lien que son caprice. Ce caprice usé,

il ne restera pour la pauvre séduite, que le hasard de l'indigence et les charges de la maternité.

Mais non, les fruits même doux et amers de la maternité ne lui resteront pas pour charmer sa vie, pour soulager sa misère, pour soutenir sa vieillesse. On sait que, par une férocité d'égoïsme au-dessous de l'instinct des brutes pour leurs petits, J.-J. Rousseau attendait au chevet du lit de Thérèse le fruit de ses entrailles, et porta lui-même quatre ou cinq ans de suite, dans les plis de son manteau à l'hôpital des enfants abandonnés, les enfants de Thérèse arrachés sans pitié aux bras, au sein, aux larmes de la mère, et par un raffinement de prudence, le père enlevait à ces orphelins toute marque de reconnaissance, pour que son crime fût irréparable et pour qu'on ne pût jamais lui rapporter cette charge onéreuse de sa paternité! Les preuves à cet égard, ont été complétées et aggravées depuis la publication des *Confessions!*

Or, pendant que Rousseau accomplissait ces exécutions presque infanticides, il écrivait, avec une affectation de sensibilité digne d'un Tartufe d'humanité, des malédictions systématiques et fausses sur le crime des mères qui n'allaitent pas elles-mêmes leurs enfants! proscription des nourrices qui donnent un lait salubre et pur au lieu du lait appauvri ou fiévreux des femmes du mon-

de. Le lait de l'hôpital et le vagabondage des enfants sans mère et sans père lui paraissent-ils plus sains et plus purs que le sein maternel de Thérèse? Si la démence n'expliquait pas charitablement dans Rousseau un tel contraste entre l'homme de perversité et l'écrivain, faudrait-il donc accuser l'homme de perversité et le philosophe d'hypocrisie? Non, on sait que les soupçons de conspiration universelle contre nous sont une des formes du délire. Rousseau, honnête d'intentions, était vicieux par folie. Il craignait, disait-il, que la société n'armât un jour contre lui, le bras parricide de ses enfants!

Quel drame expiatoire il y aurait à faire entre un fils inconnu de Rousseau devenu meurtrier par suite de son abandon, assassinant un étranger pour le dépouiller, et reconnaissant son père dans sa victime! Qui sait ce que sont devenus ces fils de Thérèse, jetés aux gémonies tout vivants par la barbarie d'un père insensé?

Ah! combien la pauvre Thérèse, dans l'amour bestial d'un tel homme et après de tels rapts de ses enfants, ne devait-elle pas frémir de devenir mère!

XVII

Elle était aimante et fidèle cependant, par ce généreux abandon féminin de l'amante à son profanateur même. Elle suivait sa bonne et sa mauvaise fortune, elle lui gardait avec soumission et tendresse son ménage intime au retour des palais et des fêtes élégantes qu'il fréquentait pour y porter d'autres hommages et pour y chercher d'autres jouissances auprès d'autres femmes de ville et de cour qui caressaient mieux sa sensualité ou sa vanité. L'attachement de Thérèse pour Rousseau subsista jusqu'à sa mort, sans fidélité du côté de Rousseau. L'amour n'était plus pour lui qu'une domesticité commode plutôt qu'un attachement.

XVIII

Les nécessités de la vie et le goût de la musique le jettent dans la société artiste, lettrée, licencieuse de Paris. Il joue chez madame la marquise d'Epinay, femme opulente, spirituelle, galante,

un rôle de confident et de favori de la maison qui lui donne quelques relations illustres.

Sa musique naïve et semi italienne le révèle aux théâtres de société; il tente de s'élever jusqu'à la scène de l'Opéra; ses comédies, ses poésies, ses romances lui créent une demi-renommée de salon. Les philosophes admirent la sobriété de sa vie, les femmes du monde sa sensibilité; Diderot, son ami, soupçonne son éloquence et lui conseille quelque sophisme hardi, insolent contre les idées qui servent de fondement au monde. Il prend la plume, il commence contre la société, contre les arts, contre la civilisation, cette série de paradoxes sur l'état de nature, c'est-à-dire l'état de barbarie : c'est là, selon lui, l'idéal de perfectibilité prêchée aux hommes.

Une société corrompue alors jusqu'à la moelle sourit à ces contresens de la mauvaise humeur contre elle-même; elle prend pour de la profondeur et pour de la vertu cette philosophie très éloquente et très absurde du monde renversé.

Rousseau est parvenu à se faire regarder; c'est un sauvage sublime, un ilote de la pensée, que la société admet dans ses salons pour le voir avec curiosité et pour l'entendre avec complaisance blasphémer avec un éloquent délire contre la pensée même qui fait son existence, sa force et sa gloire.

Le suicide de toute civilisation commence par l'engouement pour cet aventurier de génie qui ne cherche pas la vérité, mais la nouveauté dans le sophisme. La France devient sa complice, et les fondements de l'ordre social sont ébranlés comme par un tremblement de logique dans la tête des hommes et dans le cœur des femmes.

XIX

Rousseau, en se voyant couronné pour son style par les académies, applaudi par les cours, encensé par les philosophes, se prend lui-même au sérieux; il adopte, pour toute sa vie, ce rôle de Diogène moderne qui prétend renouveler la face du monde moral et politique du fond de sa prétentieuse obscurité.

Il se cache comme l'oracle dans une vie volontairement ténébreuse afin de s'y faire rechercher.

Il n'en souille pas moins ses mœurs et son union conjugale avec Thérèse dans des orgies d'abjecte débauche avec ses amis. Là, une jeune fille, séduite et prêtée par son séducteur à ses convives, sert de victime à la lubricité de Grimm

et de Rousseau, scène odieuse dont la confession même aggrave l'immoralité.

Il entre comme caissier dans la maison de madame Dupin; il en sort après quelques jours de noviciat; il renonce à toute ambition de fortune par un travail régulier; il trouve qu'il est plus facile d'accepter la pauvreté que d'acquérir l'aisance. Il se fait copiste de musique à tant la page; ses patrons lui fournissent abondamment du travail et secourent, à son insu, Thérèse et sa mère pour aider le pauvre ménage sans blesser les susceptibilités de l'orgueilleux copiste.

Son humeur s'aigrit; il commence à verser ses soupçons et son ingratitude sur Diderot, coupable seulement de légèreté, de déclamation et de zèle pour lui; il outrage Grimm, coupable de trop d'abandon et de trop de confiance dans son ami; il calomnie indignement ces deux hommes de cœur et d'honneur pour prix des services qu'ils lui ont rendus; il paye par la diffamation la célébrité qu'ils lui ont faite. Grimm s'indigne et s'éloigne; Diderot déclare à voix basse, mais avec une amère déception de cœur, qu'il a réchauffé dans son sein un *scélérat*. Rousseau reste seul, sans amis, mais entouré d'un prestige de culte pour ses talents et ses vertus qui lui font une atmosphère de fanatisme.

XX

A quarante ans passés cependant, cette renommée repose sur le charlatanisme du paradoxe antisocial plutôt que sur un ouvrage estimable. Le succès des paroles et de la musique du *Devin de village*, donné à Fontainebleau devant le roi et à Paris l'année suivante, fit éclater de nouveau le nom de Rousseau et lui donna cette popularité que le théâtre donne en une soirée et que les plus beaux livres ne donnent qu'à force de temps.

L'ivresse monta à la tête de la France et surtout des femmes; son nom courut avec ses notes sur toutes les lèvres. On crut sentir son âme dans ses mélodies, on ne la sentit que dans les oreilles.

Le roi et Mme de Pompadour lui donnent chacun une gratification en argent qui remet l'aisance dans son ménage.

Dans un voyage à Genève, il passe avec Thérèse à Chambéry comme on repasse sur les traces de sa jeunesse dans un jardin couvert de ronces; il y trouve Mme de Warens dans l'abandon et dans la misère; sa pitié est froide comme un passé refroidi.

Il se le reproche, il jette quelque modique aumône dans cette main qui a tenu autrefois son cœur.

Thérèse, plus tendre que l'ancien amant, baise cette main et y laisse une larme.

Il va à Genève : il semble désirer de s'y fixer.

Le voisinage de Ferney, où la popularité universelle de Voltaire aurait éclipsé et subalternisé la renommée du Genevois l'en éloigne. Il revient à Paris et accepte un ermitage d'opéra dans le coin du jardin d'une femme galante, Mme d'Epinay, à l'ombre de la forêt de Montmorency.

XXI

Avant de s'y retirer, il place dans un hospice de charité publique le père de Thérèse pour alléger le poids du ménage; le vieillard, comme l'enfant, ces deux fardeaux si doux, l'importunent. Il les sacrifie également à l'égoïsme, la divinité du moi; il garde la femme parce qu'elle est servante nécessaire au foyer, à la solitude, à l'infirmité, à la vieillesse.

L'ivresse de la nature au printemps le saisit la première nuit de son établissement à l'ermitage. Cette ivresse de la nature est sincère, éloquente

communication sous sa plume; il se sent délivré de la société des hommes. Mais hélas! dès le lendemain, il n'est pas délivré de lui-même : ses inquiétudes, ses soupçons, ses rivalités, ses haines, ses amours, ses ingratitudes l'assiègent jusque sous les ombres de cette forêt et dans cette douce hospitalité d'une amie.

Pour s'en distraire et pour prophétiser dans le désert, il divague dans la politique, il veut contraster avec Montesquieu, ce politique expérimental, et il ébauche le *Contrat social* en politique imaginaire.

Une femme évaporée lui demande follement un traité d'éducation, à lui, l'homme qui n'a jamais trouvé sa place dans le monde des hommes, qui n'a reçu d'autre éducation que celle des aventuriers et dont toute la règle a été de n'en point avoir! On en verra le résultat dans l'*Émile*, livre qui fait tant d'honneur au talent de plume de celui qui l'écrivit, comme rêverie et tant de honte à ceux qui l'admirèrent comme code d'éducation.

Le caractère de Rousseau se révèle tout entier dans les motifs d'égoïsme qui le jetèrent dans cette demi solitude au milieu de sa vie.

« Mme de Warens, écrit-il alors lui-même,
« vieillissait et s'avilissait! Il m'était prouvé
« qu'elle ne pouvait plus être heureuse ici-bas;
« quant à Thérèse, je n'ai jamais senti la moindre

« étincelle d'amour pour elle; les besoins sensuels « satisfaits près d'elle n'ont jamais eu rien de « spécial à sa personne. »

Ce fut à cette époque, le milieu de la vie déjà passé, que Rousseau chercha dans sa seule imagination le fantôme de cet amour que son cœur ne lui avait jamais fait éprouver. Il écrivit son *Héloïse*, roman déclamatoire comme une rhétorique du sentiment, dissertation sur la métaphysique de la passion, passionné cependant, mais de cette passion qui brûle dans les phrases et qui gèle dans le cœur. Son imagination enflammée pour Julie, l'amante pédantesque de son drame, se convertit un instant en amour réel, mais purement sensuel pour Mme d'Houdetot, sa voisine de campagne, femme très séduisante mais très attachée à Saint-Lambert, ami de Rousseau et qui se plaisait dans la société de Rousseau par la réminiscence fidèle de Saint-Lambert absent.

Rousseau perverti, cette fois par une passion folle, mais sincère, trahit l'amitié et s'efforça de dérober à Saint-Lambert la fidélité de Mme d'Houdetot. Elle ne lui laissa dérober que des coquetteries d'amitié et d'innocentes illusions de tendresse. Rousseau, dans un perpétuel délire, continuait à prêter au personnage de son roman les sentiments et les sensations de ses entretiens avec Mme d'Houdetot; les amis de Mme d'Epinay,

Grimm et Diderot informés par Thérèse du délire de Rousseau, raillèrent le philosophe amoureux et contristèrent Mme d'Houdetot et Saint-Lambert par des ricanements sur cette passion.

L'âge et la sauvagerie de Rousseau pris en flagrant délit de ridicule, il découvrit que la curiosité de Mme d'Epinay allait jusqu'à corrompre Thérèse pour avoir communication de la correspondance mystérieuse entre Mme d'Houdetot et lui.

Son orgueil se révolta contre ces tentatives d'espionnage et contre ces connivences de Thérèse et de Mme d'Epinay.

Ces tripotages d'amour, de jalousie, de curiosité, d'humeur, bagatelles prenant l'importance de crimes devant une imagination ombrageuse et grossissante, dégénérèrent en inimitiés acharnées entre Rousseau et Mme d'Epinay. Il s'éloigna d'elle, et se réfugia en plein hiver dans une autre maisonnette de Montmorency où il vécut dans une volontaire indigence, indigence toutefois plus ostentatoire que réelle.

Il avait renvoyé à Paris, assez durement, la mère octogénaire de Thérèse. L'aigreur de ses ressentiments contre Diderot, Grimm, le baron d'Holbach, ses premiers amis, le brouilla alors avec la secte des philosophes dont il avait été jusque-là le protégé.

Cette haine rejaillit jusque sur Voltaire, qu'il confondit injustement avec ces athées radicaux de l'impiété. Voltaire, moins emphatique, mais toutefois plus réellement sensible, plaignit la démence de Rousseau, lui pardonna ses hostilités contre lui, et lui offrit, quand il fut persécuté, une hospitalité courageuse.

XXII

Pendant que Rousseau imprimait son roman de la *Nouvelle Héloïse*, il achevait son *Contrat social*, et, pendant qu'il écrivait cette diatribe contre toute aristocratie, il se façonnait à la courtisanerie la plus obséquieuse dans la société très aristocratique du prince de Conti et de la duchesse de Luxembourg.

Le prince de Conti était un de ces caractères et de ces esprits mal faits, qui profitent de leur rang pour opprimer les petits, et qui profitent de leur popularité d'opposition à la royauté pour imposer au souverain; il flattait Rousseau, républicain, pour humilier la cour; il affectait des principes austères de Romain, et il tenait à Paris

ou à l'Ile-Adam, près de Montmorency, une cour de débauchés et de frondeurs. Il s'indignait contre les favorites royales de Louis XV, et des Pompadours et des du Barrys subalternes gouvernaient sa maison.

Quant à la duchesse de Luxembourg, elle avait été célèbre autrefois sous le nom de Boufflers, son premier mari. Elle avait été célèbre surtout par des faiblesses qui avaient scandalisé même en ce temps de scandale. Devenue veuve, elle avait épousé un de ses anciens adorateurs, le duc de Luxembourg, illustre par son nom, insignifiant par son esprit, respectable par ses mœurs.

Forcée par l'âge de renoncer à l'empire de la beauté, elle avait aspiré à l'empire de l'esprit, dont elle était assez digne. Le voisinage de Rousseau, déjà recherché du grand nombre, lui avait paru une bonne fortune pour son salon; le rôle de Mécène d'un cynique insociable tentait toutes les femmes. Rousseau se prêtait à ses prévenances : la protection y était noblement déguisée sous l'amitié. Il accepta du duc et de la duchesse un appartement dans le petit château dépendant de leur somptueuse demeure dans le parc de Montmorency. Pour payer cette hospitalité, il fit pour la maréchale une copie manuscrite de la *Nouvelle Héloïse;* il en fit une autre pour Mme d'Houdetot qui dut y reconnaître

l'amour qu'elle avait inspiré à l'auteur. Rousseau vivait du prix de ces copies et de la musique qu'on lui commandait par le désir d'obliger un homme illustre. Il en modérait lui-même le salaire pour que le travail manuel ne dégénérât pas en munificence humiliante pour lui.

Son troisième ermitage au petit château était assiégé tout l'été des visites des plus grands seigneurs et des plus grandes dames, hôtes du maréchal. Ermite de cour, dans un ermitage d'opéra, il jouait son rôle de sauvage dans une apparente séquestration. Il ne vit jamais plus de monde, et un monde plus choisi, que dans sa forêt.

XXIII

La *Nouvelle Héloïse,* roman d'idées autant et plus que roman de cœur, eut un succès de style et un effet d'éloquence qui passionna toutes les imaginations pour l'écrivain. On déifia l'amour dans l'auteur. Le nom de Rousseau se répandit et s'éleva aux proportions de l'engouement et du fanatisme.

La déclamation à froid de certaines lettres de cette correspondance fut échauffée par le fond de

passion qui brûlait sous la voluptueuse contagion des autres lettres; le style couvrit tout de son charme. Ce style qui n'était ni grec ni latin, mais helvétique, ravit par sa nouveauté toutes les oreilles; musique alpestre qui semblait un écho des montagnes, des lacs et des torrents de l'Helvétie. Ce fut une ivresse qui dura un demi-siècle, mais qui ne laisse, maintenant qu'elle est dissipée, que des pages froides dans des esprits vides.

C'est que ce livre était de la nature des sophismes : il fut prestigieux, il ne fut pas naturel; la nature seule a dans les livres des effets immortels.

Celui-là refroidirait aujourd'hui le cœur d'un amant, et éteindrait le sophisme même dans le ridicule des conceptions. C'est comme sur les Alpes de *Meilleraie*, un glacier qui brille mais qui transit.

Il écrivit presque en même temps l'*Emile*, livre d'un style admirable et d'une conception insensée. C'était un singulier contraste dans Rousseau qu'un homme écrivant un traité d'éducation pour le genre humain de la même main qui venait de jeter et qui jetait encore à cette époque ses enfants à l'hôpital des enfants trouvés pour y recevoir l'éducation de la misère, du hasard et peut-être du vice et du crime.

Père dénaturé qui signalait sa tendresse menteuse pour l'humanité en faisant ces forçats de

naissance appelés des enfants trouvés dans ces tours, égouts de l'illégale population des cités.

Aussi la fausseté de cette paternité humanitaire du sophiste de vertu éclate-t-elle à toutes les pages de ce ridicule système d'éducation dans un livre que la démence seule peut expliquer.

Le premier de ces ridicules, c'est d'écrire pour l'éducation universelle d'un peuple qui ne vit que de travail et de pauvreté, un livre qui suppose, dans la famille et dans l'enfant qu'on élève, une opulence de Sybarite ou des délicatesses de Lucullus, des palais, des jardins, des serviteurs de toutes sortes, des gouverneurs mercenaires attachés par des salaires sans mesure aux pas de chaque enfant, des voyages lointains à grands frais avec le luxe d'un fils de prince, voyages d'Alcibiade avec un Socrate à droite et un Platon à gauche de l'élève. Absurdités inexplicables, à moins d'avoir, comme le fils de Philippe, Aristote pour maître, la Macédoine pour héritage et le monde pour théâtre de ses vices ou de ses vertus. Les élèves de Rousseau dans l'*Emile* seront donc un peuple de rois!

On ne comprend pas aujourd'hui que l'engouement du dix-huitième siècle ait pris un seul jour au sérieux un livre soi-disant écrit pour le peuple, et dont tous les enseignements supposent dans les pères, les maîtres et les élèves la plus insolente

aristocratie. Platon n'a rien rêvé de plus incompatible avec les réalités de l'espèce humaine.

Une seule page de ce livre est d'un philosophe, d'un poète et d'un sage; c'est celle où, au commencement d'un chapitre, véritable vestibule d'un panthéon moderne, Rousseau décrit l'horizon, la vie, la pensée d'un pauvre prêtre chrétien enseignant à un village, où il est exilé, le culte et la charité d'une communion universelle. C'est ce qu'on appelle la profession de foi du vicaire savoyard.

Note de religion universelle, en effet, religion des sens et de l'âme qui ne froisse aucun dogme national, qui ne retranche aucune vertu humaine, mais qui embrasse et qui illumine tous les dogmes sincères et toutes les vertus naturelles dans une atmosphère de vie, de chaleur et de piété semblable au rejaillissement d'un même soleil sur la coupole d'Athènes, sur la cathédrale de Sainte-Sophie et sur les mosquées d'Arabie, dans cet Orient plein de Dieu!

Cette page de l'*Emile* est ce qu'il y a certainement de mieux pensé, de mieux senti, de mieux écrit dans toutes les œuvres de J.-J. Rousseau. C'est un fragment de cette éloquence lapidaire dont les monuments de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte, de la Grèce orphéique conservent les dogmes dans les inscriptions de leurs temples,

retrouvées et déchiffrées par nos érudits; un alphabet épelé des vérités primitives, dont toutes les lettres rassemblées disent Dieu dans la nature et les lois divines dans l'humanité.

Voltaire lui-même qui, en qualité d'esprit juste, abhorrait Rousseau, l'esprit faux, s'arrête et s'étonne, dans son dénigrement bien naturel, devant cet éclair sorti des ténèbres et s'écrie :

« O Rousseau! tu écris comme un fou et tu écris « comme un méchant, mais tu viens de parler « comme un sage et comme un juste! Lisez, mes « amis, et saluons la vérité et la morale partout « où elles éclatent, même dans la méchanceté et « dans la démence. »

C'est alors que Voltaire pardonne à Rousseau les injures qu'il en a reçues sans les avoir provoquées, et qu'il lui ouvre son cœur et sa maison pour l'abriter contre les persécutions et les exils dont Paris menace l'écrivain d'*Emile* et d'*Héloïse*.

XXIV

Ces livres, quoique protégés par M. de Malesherbes, directeur de la libraire, gardien très infidèle de l'intolérance du clergé, du parlement et de la police, étaient frappés d'anathème et leur

auteur de proscription. Mais la faveur des grands, de la cour, du public, éteignait ces foudres officielles et faisait échapper Rousseau à ces vaines proscriptions, plus ostentatoires que dangereuses.

Il s'en allait un moment, rentrait sans obstacle et attendait tranquillement dans la ville et dans le palais du prince de Conti la fin de ces persécutions peu sérieuses. La magie de son style le dérobait à toute atteinte des lois; tous ses lecteurs devenaient ses complices, pendant que ce livre était dans leurs mains.

La guerre intestine qu'il avait déclarée aux philosophes, ses premiers prôneurs, lui avait créé, entre le christianisme et l'athéisme une situation exceptionnelle qui lui faisait ce qu'on nomme un tiers-parti dans les assemblées. Nul ne confessait Dieu avec plus de foi et plus d'éloquence. L'athéisme, délire froid des sociétés expirantes, ne pouvait sortir des montagnes, des lacs et des glaciers d'un peuple pastoral comme la Suisse. La boue ne reflète rien; le ciel et les eaux sont le miroir matériel du Grand Être.

Rousseau y avait trop souvent contemplé cette grande image, pour ne pas la reproduire dans ses écrits. Il y a peu de vraie morale, mais il y a une ardente piété dans son style. C'est par là qu'il vit : l'adoration est la vertu de l'intelligence.

XXV

A la première rumeur produite à Paris par l'apparition de son livre, il se sauve à Motiers-Travers, village de Neufchâtel, sous la protection du roi de Prusse; il y revêt le costume d'Arménien, fantaisie grotesque qui ressemble à un déguisement et qui n'est qu'une affiche. Cette puérilité dans un philosophe européen attire sur lui une attention qui s'attache plus à l'habit qu'à la personne. Bientôt il entre en querelles épistolaires avec les membres du gouvernement de Genève qui ont condamné ses principes religieux; et, pour leur prouver son christianisme, il abjure le catholicisme et se convertit dogmatiquement et pratiquement au calvinisme sous la direction du pasteur du village.

Il communie à Motiers-Travers comme Voltaire à Ferney mais moins dérisoirement.

Le pasteur et lui finissent par se brouiller et par s'excommunier pour des vétilles de sacristie; les habitants prennent parti pour leur prêtre, et lancent des pierres, pendant la nuit, contre les fenêtres de Rousseau. Il s'enfuit avec Thérèse,

son esclave volontaire, dans la petite île de Saint-Pierre, appartenant au canton de Berne. Il n'a que le temps d'y rêver une félicité pastorale dans l'oisiveté d'un philosophe contemplatif; le gouvernement de Berne menace de l'expulser : il supplie ce gouvernement de le faire enfermer à vie, pour qu'au prix de sa liberté, il jouisse au moins d'un asile en Suisse.

XXVI

Un nouveau caprice de son imagination le rejette à Paris. Son costume d'Arménien le fait suivre dans les rues, et il se plaint de l'importunité qu'il provoque. Le grand historien anglais Hume a pitié de ses agitations : il se dévoue à le conduire en Angleterre, et à lui trouver, avec une pension du roi, un asile champêtre dans le plus beau site du royaume pour passer en paix le reste de ses jours.

Rousseau, déjà égaré par une véritable démence de cœur, reconnaît tous ces services d'un honnête homme en accusant de perfidie et de trahison cette providence de l'amitié.

Hume s'étonne d'avoir réchauffé ce malade ra-

massé sur la route pour en recevoir les coups les plus iniques à sa renommée; il s'éloigne en le plaignant et en le méprisant.

Rousseau revient à Paris, y continue une vie inquiète et inexplicable, moitié de génie, moitié de démence. Incapable d'activité dans la foule, incapable de repos dans la solitude, recueilli par la famille de Girardin, à Ermenonville dans un dernier ermitage, il y meurt d'une mort problématique, naturelle selon les uns, volontaire selon les autres : le mystère après la folie.

Le moins raisonnable et le plus grands des écrivains des idées des temps modernes repose, jeté par le hasard, sous des peupliers, dans une petite île d'un jardin anglais, aux portes d'une capitale, lui qui, dans sa mort comme dans sa vie, sembla le plus misanthrope des hommes en société, et le plus incapable de se passer de leur enthousiasme.

Enigme vivante, dont le seul mot est *imagination malade*. Homme qu'il faut plaindre, qu'il faut admirer, mais qu'il faut répudier comme législateur; car il n'y a jamais eu un rayon de bon sens, d'expérience et de vérité dans ses théories politiques et il a perdu la démocratie en l'enivrant d'elle-même.

C'est ce que nous allons essayer de vous prouver en commentant ici le *Contrat social*.

XXVII

Le *Contrat social* est le livre fondamental de la révolution française. C'est sur cette pierre, pulvérisée d'avance, qu'elle s'est écroulée de sophismes; que pouvait-on édifier de durable sur tant de mensonges?

Si le livre de la révolution française eût été écrit par Bacon, par Montesquieu ou par Voltaire, trois grands esprits politiques, ce livre aurait pu réformer le monde sans le renverser; le catéchisme de la révolution française écrit par Rousseau, ne pouvait enfanter que des ruines, des échafauds et des crimes. Robespierre ne fut pas autre chose qu'un J.-J. Rousseau enragé, et enragé de quoi? De ce que les réalités ne se prêtaient pas aux chimères.

Tel fut l'homme; voyons l'ouvrage.

Nous allons procéder, dans cet examen, axiome par axiome, afin d'en mettre en relief la fausseté radicale et quand nous aurons entassé sous vos yeux assez de ces simulacres de pensées, assez de ces cadavres vides, pour vous convaincre que ce ne sont là que les sophismes d'un rêveur éveillé

qui se moque de lui-même et des peuples, nous en démontrerons le néant.

Nous nous résumerons, dans le prochain entretien, sur la législation de la nature, et nous vous dirons à notre tour : Voilà la véritable société, telle que Dieu l'a instituée quand il a daigné créer l'homme sociable.

Sur ce chemin de la nature et de la vérité, vous trouverez quelques progrès bornés par la condition *finie* de l'élément imparfait de toute institution humaine : *l'homme.*

Sur le chemin de la métaphysique et de l'utopie, vous ne trouverez que des systèmes, des déceptions et des ruines. Dieu n'a pas voulu que, dans la science expérimentale par excellence, qui est la politique, la société pût réaliser ses rêves et se passer de l'épreuve du temps, de la connaissance des hommes, des leçons de l'histoire et du contrôle des réalités. Entre les rêveurs et les politiques, il y a les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire le possible.

J'étais bien jeune quand j'écrivis ce vers, devenu proverbe :

Le réel est étroit, le possible est immense!

Mais tout jeune que j'étais et tout poète qu'on me reprochait d'être, j'avais un puissant sentiment du vrai ou du faux dans la politique; quoique très dévoué aux progrès rationnels des idées

et des institutions sociales, j'étais un ennemi né des utopies, ces mirages qu'on présente au peuple comme des perspectives, et qui les égare sur leur route, dans des déserts sans fruits et sans eaux.

Mais, prématurément sensé, je croyais et je crois encore que, pour devenir législateur des sociétés humaines, il fallait un long et grave noviciat d'âge, d'études, de fréquentations des hommes, de pratique des affaires, de voyages parmi les peuples, les lois, les mœurs, les caractères des diverses contrées; le spectacle des choses humaines parmi les hommes en ordre ou en anarchie; en un mot, une éducation complète et appropriée à l'auguste emploi que l'on se proposait de faire de sa sagesse, après l'avoir apprise; j'y ajoutais encore la vertu, cette sagesse pratique sans laquelle il n'y a pas d'inspiration divine dans le législateur.

Si l'éducation est nécessaire dans le monde des arts, ou pour le plus vil des métiers d'ici-bas, comment supposer qu'elle soit moins indispensable pour le plus sublime et le plus difficile des arts, l'art d'instituer des sociétés et de gouverner des républiques ou des empires?

Comment admettre ce génie inné ou improvisé de la législation dans le premier songeur venu, étranger même au pays pour lequel il écrit, et

sorti de l'échoppe de son père artisan, pour dicter des lois à l'univers?

Aucun génie, quelque grand qu'on le suppose, ne pourrait suffire à cette orgueilleuse tâche. Pour parler, il faut connaître; sans avoir appris que connaît-on? Rien, pas même soi!

Zoroastre avait été pontife d'un empire immense, foyer d'une théocratie à la fois divine et politique, qui résumait toutes les clartés du monde primitif; ses lois n'étaient que des dogmes réformés par une longue expérience.

Solon avait voyagé dans tout l'Orient, poète et philosophe, recueillant pour sa patrie les miettes de la profonde sagesse orientale.

Pythagore avait colonisé les grandes législations de la Grèce orphérique en Italie.

Numa avait consulté des inspirations occultes qui étaient vraisemblablement les lois de Pythagore; la législation qu'il donna à Rome était et est restée trop savante, pour être l'importation de hordes des barbares.

Les feuilles de la sibylle n'étaient que les bribes éparses de quelque code d'antique législation.

Le législateur des chrétiens lui-même, ne voulut révéler ses doctrines qu'après avoir vécu pendant trente ans dans l'obscurité, à l'étranger et quarante jours dans la sainteté du désert.

Fût-on Orphée, on improvise un hymne, mais pas un code.

Mahomet, le législateur de l'Arabie, voyagea dix ans, recueillit sa religion et ses lois chez les juifs et les chrétiens, en leur vendant ses chameaux et ses épices et ne commença à prophétiser qu'après avoir souffert la persécution, première vertu de l'homme qui s'immole à sa patrie et à son Dieu.

Dans les temps modernes, Bacon, avait passé sa vie dans les hautes magistratures.

Machiavel, dans les négociations diplomatiques, dans les conseils de sa république, dans les conciliabules des factieux, dans les mystères de l'ambition et des crimes de César Borgia, dans la confidence des papes et des Médicis, dans les tumultes des camps et du peuple.

Voltaire avait vécu dans les intrigues de la régence, dans la diplomatie du cardinal de Fleury, dans la cour du grand Frédéric, dans la familiarité des rois et des ministres qui jouaient au jeu des batailles avec la fortune.

Montesquieu avait mené une vie grave, studieuse, solitaire, et cependant affairée, à la tête d'une de ces hautes magistratures, où se résument la philosophie des lois et l'administration de la justice des peuples.

Tous ces hommes avaient touché à cette réalité

des choses qui contrôle dans des esprits justes l'inanité des théories par la pratique des hommes. On conçoit que des esprits sains exercés par de longues années de vie publique, écrivent dans leur maturité des tables de la loi, des codes sociaux, des commentaires sur les gouvernements des nations, appropriés aux caractères, aux mœurs, aux traditions, aux âges, à la situation géographique des États, aux circonstances même politiques des peuples dont ils éclairent les pas dans la route de leur civilisation.

Ce sont les éclaireurs des nations qui marchent en avant ou qui regardent en arrière pour leur enseigner le droit chemin à parcourir ou le chemin déjà parcouru, afin de bien orienter la colonne humaine. Ces phares vivants doivent être eux-mêmes pleins de lumières acquises par l'étude et la vertu; c'est là l'autorité de leur mission.

XXVIII

Mais y avait-il, dans J.-J. Rousseau une seule de ces conditions préliminaires d'un sage, d'un législateur, d'un publiciste? Quelle éducation virile pour un instituteur politique que la sienne?

Quelle autorité morale que sa vie! Quelle infaillibilité de vues que ses hallucinations! Quelle connaissance des choses et des hommes dans cette séquestration capricieuse, dans la solitude d'un sauvage civilisé, qui ne peut supporter le moindre contact avec ses semblables, et qui, au lieu de se soumettre aux lois générales de la société, s'impatiente constamment de ne pouvoir soumettre la société à son égoïsme!

Quoi! voilà un enfant né dans la boutique d'un artisan, le point de vue le plus étroit pour voir le monde tout entier; car le défaut de l'artisan est précisément de ne rien voir d'ensemble, mais de tout rapporter à son seul outil, et à sa seule fonction dans la société : gagner sa vie, travailler de sa main, recevoir son salaire, se plaindre de sa condition, si rude en effet, et envier si naturellement les envieux oisifs.

Voilà un enfant qui, dégoûté de l'honnête labeur paternel avant de l'avoir même essayé, se prend à rêver au lieu de limer, s'évade de l'atelier et de la boutique de son père, va de porte en porte courir les aventures, préférant le pain du vagabond au pain de la famille et du travail; vend son âme et sa foi avec une hypocrite légèreté au premier convertisseur qui veut l'acheter pour trois louis d'or qu'on lui glisse dans la main, en le jetant, avec sa nouvelle religion, à la porte.

Voilà un adolescent qui se prostitue volontairement de domesticité en domesticité dans des maisons étrangères, se faisant chasser de tous ces foyers honnêtes pour des sensualités ignobles ou pour des larcins qu'il a la lâcheté de rejeter sur une pauvre fille innocente et déshonorée!

Voilà un jeune homme qui se fait entretenir dans l'oisiveté par une femme, aventurière elle-même, dont il partage le cœur et le pain sans honte et qu'il expose, pour toute reconnaissance, au pilori éternel de la postérité, véritable parricide non de la main mais du cœur, contre celle qui réchauffa dans son sein sa misère!

Voilà un homme fait, qui voyant la fortune de cette femme baisser, épuise sa pauvre bourse pour aller à Paris chercher quelque autre fortune de hasard, sans se retourner seulement d'une pensée vers celle qui fut sa providence, de peur d'avoir pitié de sa dégradation!

Voilà un soi-disant sage qui s'insinue en arrivant à Paris, comme Socrate chez Aspasie, parmi les femmes de cour, de légèreté et de licence, pour vivre de leurs vices, adulées, caressées et servies par lui!

Voilà un secrétaire intime et salarié par un ambassadeur, qui veut usurper les fonctions, le rang et l'autorité d'un diplomate, qui affecte la suffisance d'un parvenu dans l'hôtel de France à Ve-

nise, qui s'en fait justement congédier, et qui revient calomnier et invectiver à Paris le caractère de son maître et de son protecteur, en recevant son argent de la même main dont il s'acharne sur celui qui le paye!

Voilà ce serviteur infidèle qui suscite par une si basse conduite, la juste réprobation de toutes ses protectrices et de tous ses protecteurs dans la société opulente de Paris; qui renonce forcément, par suite de ce soulèvement contre lui, à l'ambition et à la fortune, désormais impossibles et qui, pour être quelque chose, se fait cynique faute de pouvoir être parvenu!

Voilà un cynique qui prend, non pour épouse, mais pour instrument de plaisir brutal et pour esclave, une pauvre fille enchaînée à sa vie par le déshonneur, par la faim et par le dévouement de son sexe aux vicissitudes de la vie!

Voilà un époux qui arrache impitoyablement, à chaque enfantement de ce honteux concubinage, le fruit d'un grossier libertinage aux bras et aux sanglots de la mère, pour que ce commerce, au-dessous de celui des brutes, n'ait ni charge morale, ni responsabilité matérielle pour lui!

Voilà un père, et quel père! un hypocrite prêcheur des devoirs et des dévouements de la maternité et de la paternité, le voilà qui renouvelle cinq ou six ans de suite, et de sang-froid, cet holocauste

de la nature à l'égoïsme impitoyable de l'infanticide!

Voilà le maître d'une véritable esclave de ses plaisirs, qui ne laisse pas même à cette femme, victime de sa débauche comme maîtresse, victime de sa cruauté comme mère, l'illusion d'un amour exclusif, mais qui la rend, sans délicatesse, confidente ou témoin de ses infidélités avec des femmes vénales, ou de ses passions quintessenciées pour des femmes aristocratiques, qui lui permettaient les équivoques adorations de leur beauté, ne voulant pas être amantes, mais consentant à être idoles!

Voilà un écrivain qui jette en beau style quelques paradoxes d'aventure contre la société, la plus sainte des réalités, pour la faire douter d'elle-même, et pour obtenir de son étonnement, le succès qu'il ne peut espérer de son estime (*Discours à l'Académie de Dijon*).

Voilà un romancier qui souffle sciemment, dans le cœur des jeunes filles, toutes les flammes de la plus tumultueuse des passions, qui attente à toutes les chastetés de l'imagination pour former une épouse chaste, et qui déclare à sa première page que celle qui lui livrera son cœur est perdue! (*La Nouvelle Héloïse*.)

Voilà un philosophe qui compose un système d'éducation exclusif pour l'aristocratie, cette ex-

ception du peuple, système tel qu'une nourrice de bonne maison n'oserait pas débiter tant de chimères dans un conte de fées; système tel qu'un Aristote, dans la cour d'Alexandrie, aurait besoin pour le proposer et pour l'exécuter que chaque père et chaque enfant appartinssent à la caste des opulents dans un peuple de satrapes (l'*Émile*).

Voilà un vieillard qui se sauve en Angleterre avec un ami, et qui, en route, assassine de calomnies cet ami pour prix de la pitié qu'il lui montre et de l'asile qu'il lui propose!

Voilà un théiste qui, après avoir feint la profession de déisme contemplatif et de religion pratique en dehors de toute révélation surnaturelle, s'en va abjurer, dans une église de la Suisse, son catholicisme, son théisme, sa philosophie et communier sous les deux espèces, de la main d'un pasteur de village.

Enfin, voilà un nouveau converti qui se brouille avec son convertisseur, et qui revient faire des constitutions de commande à Paris, pour la Pologne et pour la Corse, dont il ne connaît ni le ciel, ni le sol, ni la langue, ni les mœurs, ni les caractères, constitutions de rêves pour ces fantômes de peuples! bergeries politiques pour nos scènes d'opéra, dont toutes les institutions sont des décorations, des cérémonies, des rubans, des

fêtes, des musiques, des danses assaisonnées de quelques axiomes absurdes et féroces pour rappeler les *Harmodius* et les *Caton*, un peu de grec, un peu de latin et beaucoup de suisse!

Voilà l'homme!

XXIX

Y a-t-il dans tout cela, et tout cela est toute la vie littérale de J.-J. Rousseau, y a-t-il dans tout cela la moindre condition de ce noviciat de raison, de vertu de science, de voyages à travers le monde, d'études spéciales des institutions sociales, de pratique des choses et des hommes, de nature à former un législateur?

Le prestige du style, l'éloquence des sophismes, la rêverie de l'imagination, l'orgueil du paradoxe, la prétention à la nouveauté n'y sont-ils pas pour tout, la raison et l'expérience pour rien?

Est-ce aux témérités d'esprit d'un romancier solitaire, est-ce aux excentricités d'un cynique révolté contre la société, est-ce au suprême bon sens du plus chimérique des rêveurs, après Platon, est-ce à un courtisan des boudoirs de femmes légères de cour et de ville du siècle de Louis XV,

est-ce au génie malade et malsain qui n'a jamais pu assujettir sa vie à aucun travail sérieux, à aucune règle de sociabilité utile, à aucune hiérarchie civile, toujours prêt à changer de Dieu et de patrie, comme poussé par une Némésis vagabonde à travers les régions extrêmes de l'idéal ou du désespoir, depuis le délire jusqu'au suicide?

Est-ce au moraliste, enfin, qui ne prêche jamais la vertu qu'aux autres dans ses phrases, et qui s'enveloppe pour lui-même, pour sa conduite privée, de tous les vices du plus abject égoïsme, depuis l'abandon de son père et l'ingratitude envers sa bienfaitrice, jusqu'au déshonneur de sa concubine, jusqu'à la condamnation sans crime de ses enfants, jusqu'à la diffamation de ses meilleurs amis, jusqu'à l'invective contre la pitié même qu'on lui prodigue?

Est-ce à tels signes dans un tel homme, qu'on peut reconnaître le caractère, l'aptitude, l'inspiration sociale d'un de ces prophètes politiques que les siècles reconnaissent pour des législateurs, à l'infaillibilité du bon sens, aux trésors de l'expérience, à la sublimité des inspirations.

Est-ce dans de tels vases fêlés et empoisonnés que Dieu verse ses révélations pour les communiquer aux peuples? Est-ce là un Zoroastre? un Moïse? un Confucius? un Lycurgue? un Solon? un Pythagore? Quelles lettres de crédit appor-

tées à la démocratie moderne, que ce livre érotique et orgueilleux des *Confessions*, dont la seule vertu est l'impudeur! Confessions séduisantes, mais corruptrices, embusquées, comme une courtisane au coin de la rue, au commencement de la vie, pour embaucher la jeunesse, pour dévoiler les nudités de l'âme à l'innocence, et pour se glorifier de tous les vices en humiliant toutes les vertus!

Non! un tel homme n'a pu être aimé des Dieux, selon l'expression antique, l'impureté de l'organe aurait altéré, en passant par sa bouche, l'évangile même du peuple dont on a voulu le faire, quelques années après, le Messie.

Voyons cet évangile, dans son *Contrat social*.

DEUXIÈME PARTIE

I

Nous avons dit, dans le dernier Entretien, que J.-J. Rousseau, le premier des hommes doués du don d'écrire, était par sa nature, par son éducation, par sa place subalterne dans la société, par sa haine innée contre l'ordre social, par son égoïsme, par ses vices, le dernier des hommes comme législateur et comme politique, faux prophète s'il en fut jamais et dont les dogmes, s'ils étaient adoptés par l'opinion séduite de son siècle, devaient nécessairement aboutir aux plus déplorables catastrophes pour le peuple qui se livrerait à ce philosophe des chimères.

Nous avons été confondus d'étonnement en lisant ces jours-ci le *Contrat social*, du néant sonore et creux de ce livre qui a fait une révolution, qui a prétendu faire une démocratie et qui n'a pu faire qu'un chaos.

Comment un peuple qui possédait un Montes-

quieu, a-t-il été prendre un J.-J. Rousseau pour oracle?

C'est qu'il est plus aisé de rêver que de penser; c'est que le vide a plus de vertiges que le plein; c'est que Montesquieu était la science et que Jean-Jacques était le délire.

Analysons cet évangile d'un peuple qui avait Mirabeau, et courait à Marat; les théories sont dignes des exécuteurs; tout mensonge est gros d'un crime.

II

Le livre commence par cet axiome :

« L'homme est né libre, et partout il est dans les fers! »

De quel homme Rousseau prétend-il parler?

Est-ce de l'homme isolé?

Est-ce de l'homme social?

Si c'est de l'homme isolé, tombé du sein de la femme sur le sein de la terre, l'homme enfant n'a d'autre liberté que celle de mourir en naissant car sans la société préexistante entre la femme et son fruit conçu par une rencontre pure-

ment bestiale, la femme n'est pas même tenue à le relever du sol, à le réchauffer sur son sein et à l'abreuver du lait de ses mamelles; et si, par un premier acte de cette société instinctive qu'on appelle l'amour maternel, l'enfant est nourri d'abord d'un aliment mystérieux préparé pour lui par la nature, aussitôt qu'il est sevré, que devient-il?

Non pas libre, assurément, mais esclave de la faim, de la soif, du froid, de l'arbre qui lui donne ou lui refuse son fruit, de l'herbe qui pousse ou qui sèche sous sa main, de l'animal faible ou féroce qu'il dévore ou dont il est dévoré, de sa nudité qui l'expose à toutes les intempéries de l'atmosphère, esclave de tous les éléments, enfin; voilà l'homme naissant fastueusement déclaré libre par J.-J. Rousseau! Ajoutez que s'il est rencontré dans son âge de faiblesse par un autre homme isolé plus fort que lui, il devient à l'instant sa victime ou son esclave; en sorte que le premier phénomène que présente la première société, c'est un maître et un esclave, un bourreau et une victime, jusqu'à ce que par les années, la force du plus âgé devienne faiblesse et la faiblesse du plus jeune devienne force et oppression, que les rôles changent et que l'esclavage alternatif passe de l'un à l'autre avec la force brutale.

Voilà l'homme libre de J.-J. Rousseau dans

l'état de la nature. Dire qu'un tel être naît libre, n'est-ce pas abuser de la dérision du langage et de l'ironie du raisonnement?

Est-ce au contraire de l'homme en société que J.-J. Rousseau veut parler? Mais l'homme isolé y naît aussi nécessairement esclave de la société préexistante, que l'homme isolé dans l'état de nature y naît esclave des éléments et des autres hommes!

Esclave de la Providence qui le fait naître ici ou là, sans qu'il ait choisi ou accepté, ni le temps, ni le lieu, ni la saison, ni la condition, ni la famille où il surgit à l'existence; esclave de la mère qui l'accueille ou le repousse de son sein, esclave du père qui, brutalement, a le droit de vie ou de mort sur ses enfants; esclave de la famille qui s'élargit ou qui se ferme pour lui; esclave de frères ou de sœurs nés avant lui, qui en font leur serviteur ou leur bête de somme pour se décharger sur lui du travail nourricier de tous; esclave de l'État qui lui inflige la condition dans laquelle il doit se ranger, esclave des lois établies qui lui prescrivent l'obéissance non délibérée aux prescriptions sociales; esclave du travail qui doit nourrir lui et ses frères; esclave de la mort, si le salut de la société lui demande sa vie sur les champs de bataille, esclave dans son corps, esclave dans son esprit, esclave dans son

âme par la supériorité de force de tous contre un seul, par l'éducation qui lui impose ses idées, par la religion qui lui enseigne ses croyances; esclave de la volonté générale qui lui inflige ses punitions, ses expiations, même la mort.

Voilà, soit dans l'état sauvage, soit dans l'état de société, voilà l'homme isolé et libre de J.-J. Rousseau! En sorte que, dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, l'axiome vrai, l'axiome contraire à celui de ce législateur du paradoxe. Au lieu de lire : L'homme naît libre, et partout il est dans les fers, lisez : l'*homme naît esclave*, et il ne devient relativement libre, qu'à mesure que la société l'affranchit de la tyrannie des éléments et de l'oppression de ses semblables par la moralité de ses lois et par la collection de ses forces sociales contre les violences individuelles.

Mais que peut-on attendre d'un législateur, ou aussi grossièrement trompeur, ou aussi stupidement trompé dès sa première ligne? Et que peut-on attendre d'un démocrate dont le premier principe repose sur une vérité ainsi renversée?

III

En partant de ce principe ainsi renversé, et en posant à sa démocratie une base aussi fausse en arrière dans l'état soi-disant de nature, où peut aller J.-J. Rousseau et où peut-il mener son peuple? Il le mène fatalement à l'inverse de toute sociabilité et de tout gouvernement, c'est-à-dire à l'inverse de toute perfection sociale, à la liberté absolue de l'individu, ce qui veut dire, comme nous venons de le voir, à l'esclavage absolu de tous ses semblables et de tous les éléments, à l'isolement, à l'égoïsme, à la tyrannie, à l'abrutissement, à la mort!

Et voilà l'homme qu'un siècle entier a appelé philosophe!

IV

Le second axiome est celui-ci :

« Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et
« qu'il obéit, il fait bien; sitôt qu'il peut secouer
« le joug, et qu'il le secoue, il fait encore mieux.
« Le droit de la société ne vient point de la nature.

Cet axiome suppose de deux choses l'une; ou

que l'obéissance, dénuée de toute raison d'obéir et de toute moralité dans l'obéissance, n'est que la contrainte et la force brutale sans autorité morale, et alors l'autorité morale de la loi sociale est entièrement niée par ce singulier législateur de l'illégalité; ou cet axiome suppose que le joug des lois est une autorité morale, et alors ce cri d'insurrection personnelle contre les lois est, en même temps, le cri de guerre légitime, perpétuel contre toute autorité. Et alors, nommez vous-même de son vrai nom ce philosophe de la guerre civile!

Le théoricien de l'athéisme moral, le *grand a-narchiste* de l'humanité! Faites des lois, après cette protestation contre toute autorité des lois! Faites des démocraties après cette invocation contre toute association des individus en peuples!

Quel législateur qu'un philosophe qui inscrit sur le frontispice de ses lois le cri d'insurrection contre ces lois mêmes!

V

Poursuivons.

Voici la théorie de la famille :

« Sitôt que le besoin que les enfants ont du « père, pour se conserver cesse, le lien naturel est

« dissous; les enfants exempts de l'obéissance en-
« vers le père, le père exempt des soins qu'il de-
« vait aux enfants, rentrent également dans l'in-
« dépendance. Cette liberté commune est une con-
« séquence de la nature de l'homme. Sa première
« loi est de veiller à sa propre conservation; *ses*
« *premiers soins sont ceux qu'il se doit à lui-mê-*
« *me; et sitôt qu'il est en âge de raison*, lui seul
« étant juge des moyens *propres à se conserver*,
« devient *par cela seul son propre maître!* »

Si la brute la plus dénuée de toute moralité écrivait un code de démocratie pour les autres brutes, c'est ainsi qu'elle écrirait!... Mais non, nous calomnions la brute; car, bien que le lionceau nouveau-né soit parfaitement inutile et soit même onéreux au lion qui l'a engendré, cependant le lion, par la vertu occulte de la paternité seulement bestiale, veille et combat pour sa femelle qui allaite et s'expose à la mort pour apporter la nourriture à son lionceau!

Mais si un tel principe calomnie les animaux, c'est qu'il blasphème encore plus l'homme, animal doué de moralité dans ses actes et dont le plus sublime est Devoir.

Quel blasphème, disons-nous, contre l'existence même de tout principe spiritualiste, contre toute âme, contre toute divinité dans les êtres! Quelle plus vile profession de foi d'un matérialisme ab-

solu, réduisant toute la société, même celle de l'amour, de la génération et du sang à la grossière sensation de la peine, du plaisir ou des besoins physiques dans le père, dans la mère, dans l'enfant, blasphème qui donne pour toute moralité à cette trinité sainte de la famille, quoi? la basse gravitation physique qui détache et qui fait tomber le fruit de l'arbre quand il est mûr, sans se soucier du tronc qui l'a porté, et qui fait relever la branche avec indifférence quand la branche est soulagée du fruit détaché!

Ainsi la consanguinité du fils avec le père et la mère, consanguinité aussi mystérieuse dans l'âme que dans les veines; ainsi la loi de solidarité génératrice, qui enchaîne la cause à l'effet dans les parents, et l'effet à la cause dans les enfants; ainsi la loi d'équité, autrement dite de reconnaissance, qui impose l'amour, non seulement affectueux, mais dévoué au fils pour la vie, l'allaitement, les soins, la tendresse, l'éducation, l'affection souvent pénible dont il a été l'objet dans son âge de faiblesse, d'ignorance, d'incapacité de subvenir à ses propres besoins; ainsi la loi de mutualité, qui commande à l'homme mûr, de rendre à son père et à sa mère les trésors de cœur qu'il en a reçus enfant ou jeune homme; ainsi la piété filiale, nommée de ce nom dans toutes les langues pour assimiler le culte obligatoire et déli-

cieux des enfants envers les auteurs de leur vie et les providences visibles de leur destinée au culte de Dieu!

Ainsi, le culte même des tombeaux, commandé aux générations vivantes pour les générations mortes, dont les monuments funèbres prolongent la mémoire et les deuils au delà des sépulcres, pour rappeler les enfants à la réunion des poussières et des âmes dans la vie future, où la grande parenté humaine confondra les pères, les mères, les enfants dans la famille retrouvée et dans l'éternel embrassement de la renaissance!

Tout cela n'est rien aux yeux du législateur immoral pour qui tout le spiritualisme social, et même sentimental, consiste à nier toute loi morale et tout sentiment, et à ne voir, dans la divine loi de filiation de l'être pensant, que le phénomène d'une sève nourricière, d'une chair humaine qui, quand elle a passé d'une veine à une autre veine, ne laisse à l'espèce renouvelée que le devoir de fleurir un jour sur les débris desséchés et indifférents de l'espèce qui fleurissait hier dans le même sillon!

Voilà un beau principe social à établir pour base des vertus de toute sociabilité en ce monde!

Etonnez-vous, après cela, de ce qu'un pareil législateur jette une dédaigneuse pitié sur son père, flétrisse sa bienfaitrice, corrompue par sa

commisération pour lui, se refuse au mariage, cette tutelle des générations à venir, et jette ses propres enfants à la voirie publique et aux gémonies du hasard qu'on appelle Hospice des enfants abandonnés, pour les punir, sans doute, d'être nés d'un père aussi dénaturé que ce sophiste législateur!

VI

Après l'établissement de tels principes, et en écartant toujours le seul principe divin de toute sociabilité, le Dieu qui a créé la souveraineté nécessaire en créant l'homme sociable, Rousseau cherche à tâtons, le principe de la souveraineté. Où le trouverait-il, puisque, selon lui, la souveraineté n'est qu'un principe matériel et brutal, fondé seulement sur un intérêt physique et mutuel, résultant de nos seuls besoins charnels ici-bas?

Quand vous éteignez Dieu dans le ciel, comment verrez-vous la vérité sur la terre?

Aussi, voyez comme le sophiste s'égare, se confond et se contredit dans cette recherche aveugle

de la loi de souveraineté à faire accepter aux peuples! Où peut être l'autorité d'une souveraineté sociale qui ne puise pas son droit et sa force dans la source de tout droit et de toute force, la nature et la divinité?

« Le droit, dit-il, n'ajoute rien à la force » et quelques lignes plus loin, il conteste le droit à la force. Reste le hasard; il lui répugne. Il imagine une convention explicite, préexistante à toute convention, c'est-à-dire un effet avant la cause, une absurdité palpable, pour toute explication du mystère social.

Ne faut-il pas, en effet, que le peuple existe, qu'il existe en sol, en population, en société, en connaissance de ses intérêts, de ses droits, de ses devoirs, en civilisation et en volonté, avant de convenir qu'il se rassemblera en comices pour délibérer sur son existence, sur son mode de sociabilité, sur ses lois, sur sa république ou sur sa monarchie, et de donner ou de refuser son consentement à ces juges tombés du ciel ou sortis des forêts, Moïse, Lycurgue, Numa, Montesquieu ou Rousseau, sauvages chargés d'improviser la société et de faire voter le genre humain? Toute sagesse serait un scrutin de la barbarie!

Une telle origine de la société, de la politique, de la souveraineté des gouvernements, n'est-elle pas le délire de l'imagination? Les contes de fées

racontés aux enfants par leurs nourrices ne sont-ils pas des chefs-d'œuvre de bon sens et de logique auprès de ces contes bleus du législateur de l'ermitage de Montmorency?

VII

Quant à la *souveraineté*, c'est-à-dire à ce pouvoir légitime qui régit avec une autorité sacrée les empires, Rousseau la place, la déplace, métaphysiquement ici ou là, dans un tel labyrinthe d'abstractions, et lui suppose des qualités tellement abstraites, tellement contradictoires qu'on ne sait plus à quoi il faut obéir et contre qui il faut se révolter; tantôt lui donnant des limites, tantôt la déclarant tyrannique; ici la proclamant indivisible, là, divisée en cinq ou six pouvoirs pondérés, fondés sur des conventions supérieures à toute convention; collective, individuelle, existant parce qu'elle existe, n'existant qu'en un point de temps métaphysique que la volonté unanime doit renouveler à chaque respiration, déléguée, non déléguée, représentative et ne pouvant jamais être représentée; condam-

nant le peuple à tout faire partout et toujours par lui-même, lui défendant de rien faire que par ses magistrats, déclarant que le peuple ne peut jamais vouloir que le bien, déclarant, quelques lignes plus loin, la multitude incapable et perpétuellement mineure. Véritable Babel d'idées, confusion de langues qui ressemble à ces théologies du moyen âge où Dieu s'évapore dans les définitions scolastiques de ceux qui prétendent le définir!

Le peuple souverain de Rousseau s'évanouit comme le Dieu des théologues; on ne sait à qui croire, on ne sait qui adorer dans leur théologie; on ne sait à qui obéir dans la souveraineté populaire de Rousseau. La souveraineté y flotte sans titre, sans base, sans forme, sans organe, comme un de ces nuages dans le vide auquel l'imagination ivre de métaphysique peut donner les formes et les couleurs qui lui conviennent!

Malheur au peuple qui chercherait ainsi son gouvernement dans les nues! il serait mort avant de l'avoir trouvé pour l'appliquer aux nécessités urgentes et permanentes de son association nationale.

VIII

Quand Rousseau touche à la question des gouvernements, il devient plus inintelligible encore; il est impossible de tirer de ses divisions, subdivisions, pondérations, un seul mode de gouvernement applicable.

Toute affirmation de pouvoir y est contredite par une négation. Démocratie, aristocratie, monarchie représentative, monarchie absolue, démagogie sans limites, sans capacité et sans responsabilité, théocratie sans contrôle et sans réforme possible; divinité de Dieu incarnée dans le pontife ou dans le corps sacerdotal, gouvernements mixtes, où les pouvoirs se gênent par les frottements ou bien s'équilibrent dans l'immobilité par les contrepoids, despotisme, tyrannie, anarchie, enfin maximes destructives de tout gouvernement, telles que celle-ci :

« La souveraineté ne peut être représentée par « la même raison qu'elle ne peut être aliénée, « parce qu'elle consiste dans la volonté générale « et que la volonté ne se représente pas! » Idéalité abstraite, substituée à toute réalité pratique et qui

rend tout gouvernement impossible en le rendant purement *idéal.*

Ecoutez cette autre maxime, non moins anarchique par ses conséquences : « A l'instant où un « peuple se donne des représentants, il n'est plus « libre, il n'existe plus! » Maxime qui conduirait le peuple à l'ubiquité de temps, de lieu, de fonction, d'aptitude ou à la servitude et à l'anéantissement! Maxime que nous avons vu resurgir des théories métaphysiques de nos jours, maxime renouvelée des rêveries de J.-J. Rousseau; maxime qui ne renverse pas moins tout bon sens, que toute société nationale!

IX

Plus loin, Rousseau prétend établir que, *les citoyens étant égaux* (ce qui n'est pas plus vrai des hommes que des arbres), nul n'a le droit d'exiger *qu'un autre fasse ce qu'il ne fait pas lui-même,* ce qui condamnerait le souverain à monter la garde à la porte de son propre palais, ou le général à combattre au même rang et au même poste que chacun de ses soldats!

En matière de religion, J.-Jacques Rousseau professe dans le *Contrat social* la doctrine impie qui impose la tyrannie de l'État jusque dans l'inviolabilité des âmes, la doctrine de l'*unité de religion politique* dans l'État; sans cela, dit-il, jamais l'État ne sera bien constitué.

Ainsi, ce n'est pas seulement sa liberté que le citoyen devra céder au roi, c'est son âme. Dieu est le sujet du peuple ou du roi!

Quel libéralisme dans ce législateur, oppresseur de toute liberté! la philosophie et la théologie aboutissant à une religion civile et non divine!

Là, finit le livre, car la tyrannie populaire ou royale ne va pas plus loin! *Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.*

Fermons donc ce livre et plaignons le philosophe d'avoir rencontré un tel peuple pour l'admirer, et plaignons le peuple d'avoir eu un tel homme pour législateur.

X

Et maintenant que ce déplorable livre a porté ses fruits de démence et de perdition dans une démocratie avortée, faute de véritable philosophie

dans son faux prophète, essayons de remettre un peu de bon sens dans la philosophie politique du peuple, et de substituer, en matière de gouvernement quelques vérités pratiques, et par cela même divines, à ce monceau de chimères devenu un monceau de ruines, sous la main égarée des sectaires d'un aveugle, qui écrivit de génie et qui pensa de hasard.

XI

Qu'est-ce que la société politique entre les hommes?

Qu'est-ce que la première législation?

Qu'est-ce que la souveraineté?

Qu'est-ce que les gouvernements?

Y a-t-il une seule forme de bon gouvernement?

Y en a-t-il plusieurs également bonnes selon les caractères des peuples?

Qu'est-ce que les lois?

Qu'est-ce que l'administration des lois?

Qu'est-ce que la famille?

Qu'est-ce que la liberté?

Qu'est-ce que la propriété?

Qu'est-ce que l'égalité?

Qu'est-ce que la perfection ou la décadence sociale?

Quel est le mode de consulter de véritables et perpétuels oracles de la véritable politique?

Raisonnons et ne rêvons pas; on n'a que trop rêvé depuis Rousseau, raisonnons d'après la nature.

XII

Et d'abord qu'est-ce que la société politique?

La société politique, nullement délibérée, mais instinctive et *fatale*, dans le sens divin du mot fatal (*fatum*, *destinée*) est un acte par lequel l'homme, né forcément sociable se constitue en société avec ses semblables.

Cette société politique a-t-elle uniquement pour objet, ainsi que le prétendent J.-J. Rousseau et ses émules, les publicistes semi-matérialistes, la satisfaction des besoins matériels de l'homme et l'accroissement de ses jouissances physiques?

Nullement, selon moi; cette société politique, qui multiplie, en effet, les forces de l'individu par

la force collective de l'association de tous, a certainement pour effet la perpétuation et l'amélioration de la race humaine; mais elle a un objet de plus, une dignité de plus, une moralité de plus, un spiritualisme de plus.

Ce but supérieur à la grossière satisfaction en commun des besoins physiques, cette dignité de plus, cette moralité de plus, ce spiritualisme social de plus, c'est l'âme de l'humanité cultivée par la civilisation, résultant de cette société. C'est la connaissance de son Créateur. C'est l'adoration de son Dieu, c'est la conformité de ses lois avec la volonté de Dieu, qui est en même temps la loi suprême, c'est le dévouement de chacun à tous, c'est le sacrifice;

En un mot, c'est la vertu.

Toute société fondée sur l'abject égoïsme, toute société dont le premier lien n'est pas le devoir de tous envers tous, en vue de Dieu, n'est pas un peuple : ce n'est qu'un troupeau. C'est la moralité seule qui en fait une humanité.

La société politique n'est donc pas seulement une société en commandite : c'est une vertu, c'est une religion!

Cette définition, que nous n'avons malheureusement rencontrée jusqu'ici dans aucun publiciste moderne, et qui est pour nous à l'état d'évidence, élève le législateur véritable à la dignité d'oracle,

fait du commandement un sacerdoce civil, de l'obéissance un devoir, de l'amour de la patrie un culte et du dévouement des citoyens au gouvernement une sainteté.

Ce but de la société politique ainsi défini, marqué, dignifié, sanctifié, et, pour ainsi dire, divinisé, je me demande : Qu'est-ce que le premier législateur? Et je me réponds :

Le premier et l'infaillible législateur, c'est celui qui a fait l'homme; c'est celui qui, en faisant l'homme, a mis en germe dans l'âme de sa créature, ces lois non écrites, mais vivantes, consonnances divines de la nature intellectuelle de l'homme, avec la nature de Dieu, consonnances qui font que, quand le *Verbe extérieur*, la loi parlée se fait entendre, à mesure que l'homme a besoin de lois pour fonder et perfectionner sa société civile, la conscience de tout homme, comme un instrument monté au diapason divin, se dit involontairement : C'est juste; c'est Dieu qui parle en nous par la consonnance de notre esprit avec sa loi! Obéissons pour notre avantage, obéissons pour la gloire de Dieu!

Donc, le suprême législateur est celui qui a créé d'avance en nous l'écho préexistant de ses lois, la conscience, cet écho humain de la justice divine!

Qu'est-ce que toutes les lois qui n'emportent pas

avec elles le sentiment de la justice, cette sanction de la loi?

Donc, le législateur, ce n'est ni le rêveur qui appelle loi ses chimères, ni le tyran qui appelle loi ses caprices; ces lois-là emportent avec elles leurs perturbations et leurs révoltes. Le véritable législateur est celui qui dit en nous : Cette loi est juste et, parce qu'elle est juste, elle est utile, elle est obligatoire.

Et parce qu'elle est juste, utile, obligatoire, elle est le devoir religieux de tous envers chacun et de chacun envers tous.

Et parce qu'elle est devoir envers les hommes, créatures de Dieu, elle est devoir envers Dieu lui-même, père et législateur.

Et parce qu'elle est devoir envers Dieu, Dieu la vengera.

Voilà le législateur suprême et le véritable oracle humain; dans la société spiritualiste, la législation est sacrée parce que son législateur est divin.

Cela ressemble peu à la société charnelle de J.-J. Rousseau, et à la société économique des Américains du Nord.

L'une a pour but de bien brouter la terre, en tirant chacun à soi, la plus large part de la nappe terrestre, l'autre a pour but de nourrir le corps sans doute, par la loi impérieuse du travail, mais

elle a un but supérieur : élever l'âme du peuple par la pensée de Dieu, par le dévouement envers ses semblables, jusqu'à la dignité de créature intelligente et morale, jusqu'à la glorification du Créateur par sa créature; en un mot diviniser la société mortelle autant que possible sur cette terre, pour la préparer au culte de son éternelle divinisation dans un autre séjour.

J'avoue que je n'ai jamais pu comprendre autrement le législateur et la législation sociale. Serait-ce une œuvre bien digne d'un Dieu que la création d'un instinct social qui n'aurait pour fin que de faire brouter en commun une race de bipèdes sur un sillon fauché en commun, afin que la mort, fauchant à son tour, cette race ruminante à gerbes plus épaisses, engraissât de générations plus fécondes ces mêmes sillons?

Si l'homme de l'humanité ne cultivait que le blé, et ne multipliait que pour la mort, sur l'écorce de cette planète, le regard de la Providence divine, daignerait-il seulement y tomber?

Otez la vertu du plan divin du Législateur suprême, à quoi bon avoir donné une âme à ce troupeau? Il suffirait de lui avoir donné une mâchoire.

Voilà cependant, la législation de J.-J. Rousseau!

XIII

Et la souveraineté dont ce philosophe parle tant, sans pouvoir la définir, parlons-en à notre tour.

Qu'est-ce selon lui et ses disciples, que la souveraineté, cette régulatrice absolue et nécessaire de toute société politique?

C'est, selon la meilleure de ces innombrables définitions, la volonté universelle des êtres associés.

Mais, répondrons-nous aux sophistes, indépendamment de ce que cette volonté, supposée unanime, n'est jamais unanime, là où il y a majorité et minorité, est toujours la tyrannie de la volonté la plus nombreuse sur la volonté la moins nombreuse;

Indépendamment encore de ce que le moyen de constater cette majorité n'existe pas, ou n'existe que fictivement;

Indépendamment enfin de ce que le droit de vouloir, en cette matière si ardue et si métaphysique de législation, suppose la capacité réelle de vouloir et même de comprendre, capacité qui n'existe pas au même degré dans les citoyens;

Indépendamment de ce que ce droit de vouloir, juste en matière sociale, suppose un désintéressement égal à la capacité dans le législateur, et que ce désintéressement n'existe pas dans celui dont la volonté intéressée va faire la loi;

Indépendamment de tout cela, disons-nous, si la souveraineté n'était que la volonté générale, cette volonté générale, modifiée tous les jours et à toute heure par les nouveaux venus à la vie et par les partants pour la mort, nécessiterait donc tous les jours, et à toute seconde de leur existence, une nouvelle constatation de la volonté générale, tellement que, cette souveraineté, à peine proclamée, cesserait aussitôt d'être; que la souveraineté recommencerait et cesserait d'être en même temps, à tous les clignements d'yeux de tous les hommes associés, et qu'en étant toujours en problème, la souveraineté cesserait toujours d'être en réalité?

Qu'est-ce qu'un principe pratique qui ne peut exister qu'à condition d'être abstrait et qui s'évanouit dès qu'on l'applique?

Or la souveraineté ne peut être une fiction, puisqu'elle est chargée de régir les plus formidables des réalités, les intérêts, les passions et l'existence même des peuples.

XIV

Toutes les autres définitions que J.-J. Rousseau et ses disciples font de la souveraineté ne méritent pas même l'honneur d'une réfutation; celle-ci était spécieuse, les autres ne sont pas même des sophismes, elles ne sont que des paradoxes. C'est plus haut, c'est plus profond qu'il faut, selon nous, découvrir et adorer la véritable souveraineté sociale.

Cherchons.

XV

La société est-elle ou n'est-elle pas de droit divin?

En d'autres termes la sociabilité humaine, qui ne peut exister sans souveraineté, n'est-elle pas une création de Dieu, préexistant et coexistant avec l'homme sociable?

Très évidemment, oui! L'homme a été créé par

Dieu, un être essentiellement sociable, tellement sociable que, s'il cesse un moment d'être sociable, il cesse d'exister; l'état de société lui est aussi nécessaire pour exister que l'air qu'il respire ou que la nourriture qui soutient sa vie. Par tous ses instincts, par tous ses besoins, par toutes ses conservations, par toutes ces multiplications, par toutes ses perturbations de vie ici-bas, l'homme a besoin de la société, comme la société a besoin de la souveraineté. Contemplez la nature.

L'homme en a besoin même pour naître et avant d'être né. Si Dieu avait voulu que l'homme naquît et vécût isolé, il l'aurait fait enfant de la terre ou de lui-même, sans l'intervention mystérieuse des sexes et sans l'intervention féconde de ce second créateur qu'on nomme l'amour, et qui est la première et la plus irrésistible sociabilité des éléments et des âmes.

Il l'aurait fait naître dans toute sa force, dans le développement accompli de ses facultés physiques et morales, sans aucune de ces gradations de l'âge, sans aucune de ces impuissances, de ces faiblesses, de ces ignorances de l'enfant nouveau-né, qui condamne le nouveau-né à la société de la mère, ou à la mort si la mère lui refuse la mamelle, si le père lui refuse la protection, la nourriture pour subsister; et quand la mamelle tarit pour l'enfant, la mère elle-même, que devien-

drait-elle avec son enfant sur les bras, sans la société du père que l'amour conjugal et que l'amour paternel attachent, par un double instinct de vertu désintéressée, à ces deux mêmes êtres dépendants de lui?

La mère et le père, vieillis et infirmes par l'usure du temps, devenus incapables de se nourrir et de se protéger eux-mêmes, que deviendraient-ils si les enfants, dénués, comme ceux que suppose Rousseau, de tout spiritualisme, de toute reconnaissance, de toute piété filiale, cessaient de former avec les auteurs de leurs jours la sublime et douce société de la famille?

Voilà donc dans cette trinité du père, de la mère, de l'enfant, nécessaires les uns aux autres sous peine de mort, la preuve évidente que la sociabilité et l'humanité, c'est un même mot.

Or, comme la souveraineté, c'est-à-dire l'autorité et l'obéissance sont deux conditions, absolues aussi, de toute société grande et petite, voilà donc la preuve évidente, que *la souveraineté, c'est la nature.*

Ce n'est là ni une convention délibérée sans langue et sans raisonnement, ni un droit de la force toujours contrebalancée par cent autres forces, ni une aristocratie sans corporations, sans hérédité, sans ancêtres, ni une démocratie sans égalité possible qui ont pu inventer et proclamer

cette souveraineté chimérique de J.-J. Rousseau.

C'est la nature; elle seule est assez révélatrice des lois sociales pour inculquer à l'humanité cette condition de son existence; elle seule était assez puissante pour faire obéir cette humanité, égoïste et toujours révoltée, à cette dure condition naturelle de la sociabilité qu'on nomme souveraineté. Or, comme la nature, c'est l'oracle du Créateur, par les instincts propres à chacune de ses créatures, la souveraineté, c'est donc Dieu!

Pourquoi chercher dans les définitions quintessenciées et amphigouriques des écoles, le principe de la souveraineté? Le principe c'est Dieu, qui a voulu que l'homme sociable et perfectible développât comme un magnifique spectacle devant lui ce phénomène matériel, et surtout intellectuel et encore plus moral, de la société; et c'est la nature, interprète de Dieu, qui a donné à l'homme dans tous ses instincts, le germe de toutes ses lois et la condition absolue de cette souveraineté sans laquelle aucune société ne subsiste, parce qu'aucune loi n'est obéie.

La véritable autorité sociale, qu'on appelle souveraineté, est donc divine; divine, parce qu'elle est naturelle.

Voilà la souveraineté, voilà l'autorité morale, voilà l'obéissance obligatoire, voilà les titres et les sanctions de la loi.

Religion innée, dans ce système la société mérite ce vrai nom, car elle relie les hommes entre eux, et les agglomérations d'hommes à Dieu! Bien obéir, c'est honorer l'auteur de toute obéissance, bien gouverner, c'est refléter Dieu dans les lois; bien défendre les lois, les gouvernements et les peuples, c'est être le ministre de la nature et de la divinité. La vraie souveraineté, c'est la vice-divinité dans les lois.

XVI

Et qu'est-ce que les gouvernements?

Les gouvernements sont la souveraineté en action, le mécanisme social par lequel cette souveraineté, divine dans son essence, humaine dans ses moyens, s'exerce sur les groupes plus ou moins nombreux dont les sociétés se composent : famille d'abord, tribus après, peuplades ensuite, confédérations ou monarchies de même origine enfin. Peu importe que la souveraineté soit multiple comme dans les républiques ou une, comme dans les monarchies absolues, ou mixtes comme dans les royautés limitées, ou représentatives,

comme dans les pouvoirs électifs : pourvu que la souveraineté y soit obéie, le gouvernement existe et la société y est maintenue.

Ces formes diverses et successives de gouvernement ne sont ni absolument bonnes, ni absolument mauvaises en elles-mêmes; elles sont relativement bonnes ou mauvaises selon qu'elles servent plus ou moins bien la souveraineté qu'elles sont chargées d'exprimer et de servir; tout dépend de l'âge, du caractère, des mœurs, des habitudes, du nombre, du site, du climat, des limites, de la géographie même des peuples qui adoptent telle ou telle de ces formes de gouvernement. Patriarcale en Orient, théocratique dans les Indes, monarchiquement sacerdotale en Judée et en Égypte, royale en Perse, aristocratique en Italie, démocratique en Grèce, pontificale à Jérusalem et dans Rome moderne, élective et anarchique dans les Gaules, représentative et hiérarchique en Angleterre, chevaleresque et monacale en Espagne, équestre et turbulente comme les hordes sarmates en Pologne et en Hongrie, assise, immobile et formaliste en Allemagne, mobile, inconstante, militaire et dynastique en France, la forme du gouvernement varie partout, la souveraineté jamais.

Du patriarche d'Arabie au mage de Perse, du grand roi de Persépolis au démagogue d'Athènes,

du consul de Rome aristocratique au César de Rome asservie dans le bas-empire, de César païen au pontife chrétien souverain dans le Capitole, de Louis XIV, souverain divinisé par son fanatisme dans sa presque divinité royale, aux chefs du peuple élevés tour à tour sur le pavois de la popularité ou sur l'échafaud où ils remplaçaient leurs victimes; des démagogues de 1793, du despote des soldats, Napoléon affamé de trônes, aux Bourbons rappelés pour empêcher le démembrement de la patrie; des Bourbons providentiels de 1814 aux Bourbons électifs de 1830, des Bourbons électifs précipités du trône, à la république surgie pour remplir le vide du trône écroulé par la dictature de la nation debout; de la république au second empire, second empire, né des souvenirs de trop de gloire, mais second empire infiniment plus politique que le premier, calmant dix ans l'Europe avant d'agiter de nouveau la terre, agitant et agité aujourd'hui lui-même par les contre-coups de son alliance sarde, insatiable en Italie, contre-coups qui, si la France ne prononce pas *quos ego* à cette tempête des Alpes, vont s'étendre du Piémont en Germanie, de Germanie en Scythie, de Scythie en Orient, et créer sur l'univers en feu la souveraineté du hasard; de tous ces gouvernements et de tous ces gouvernants, la souveraineté souvent dans de mauvaises mains, mais toujours

présente, n'a jamais failli; c'est-à-dire que la souveraineté, instinct conservateur et résurrecteur de la société naturelle et nécessaire à l'homme, n'a pas été éclipsée un instant dans l'esprit humain.

On a pu proclamer tour à tour le règne du père de famille, le règne du chef de tribu, le règne de la majorité dans les nations délibérantes sans magistrats héréditaires, le règne du sacerdoce dans les théocraties, le règne des grands dans les aristocraties, le règne des rois dans les monarchies, le règne des chefs temporaires dans les républiques, le règne du peuple dans les démocraties, le règne des soldats dans les régimes de force, le règne même des démagogues dans les démagogies, le pire des régimes selon Corneille; mais la souveraineté administrée par des mains intéressées, perverses, violentes, tyranniques, anarchiques, même infâmes, était encore la souveraineté, c'est-à-dire l'instinct social condamnant les hommes à vivre en société imparfaite, même détestable; par la loi même de la nécessité : *la souveraineté de la nature.*

XVII

Ce besoin divin de la souveraineté administrée par des gouvernements plus ou moins parfaits, est le travail le plus persévérant de l'humanité, ce qu'on appelle la civilisation, ou le perfectionnement des conditions sociales, le *progrès;* travail pénible, lent, quelquefois heureux, souvent déçu, plein d'illusions, d'utopies, de déceptions, de révolutions ou de contre-révolutions, selon que les peuples et leurs législateurs s'éloignent ou se rapprochent davantage dans leurs lois précaires, des lois non écrites de la nature sociale révélées par Dieu lui-même à l'humanité.

Les gouvernements font les lois.

Qu'est-ce donc que les lois?

Les lois sont des règlements obligatoires promulgués par les gouvernements pour faire vivre les sociétés nationales en ordre plus ou moins durable, en justice plus ou moins parfaite, en moralité plus ou moins sainte entre eux.

Plus les lois sont obéies, c'est-à-dire capables de maintenir en ordre la société nationale, plus elles sont conformes à la souveraineté de la na-

ture, qu'elles ont pour objet de manifester et de maintenir, pour conserver aux hommes les bienfaits de la société.

Plus les lois renferment de justice, c'est-à-dire de conscience, et de révélation des volontés de Dieu par l'instinct, plus elles sont vraies, utiles, obéies par les peuples qui les adoptent pour règle.

Plus les lois s'élèvent au-dessus des simples rapports réglementaires d'homme à homme, jusqu'au rapport de l'homme spiritualisé avec Dieu, plus elles sont ce qu'on appelle morales, plus elles ennoblissent, sanctifient, divinisent la société.

Ces trois caractères de la loi : la règle, la justice, la moralité sont donc les degrés successifs par lesquels la société politique se fonde et s'élève d'abord par l'ordre, se légitime ensuite par la justice, s'accomplit enfin par la moralité.

Ainsi d'abord ordre entre les hommes, sans quoi la société elle-même s'évanouit.

Justice entre les hommes sans quoi la société n'est que tyrannie.

Spiritualisme, moralité dans les lois, pour que la civilisation ne soit pas seulement matérielle, mais vertueuse et pour que l'âme de l'homme ne progresse pas moins que sa race périssable dans une civilisation vraiment divine et indéfinie sur cette terre, et au delà de cette terre.

Voilà les trois caractères de la loi!

Qu'il y a loin de cette législation marquée du sceau de la vertu, de la moralité, de la divinité à cette législation toute mécanique, toute matérielle et toute cadavérique du *Contrat social* de J.-J. Rousseau et de ses disciples! Dans ce système, il y a contrat entre les hommes et leurs besoins physiques; dans notre système à nous, il y a contrat entre l'homme et Dieu. Votre législation finit avec l'homme, la nôtre se perpétue et se divinise indéfiniment à travers les éternités.

Ce n'est donc pas la question de savoir laquelle de vos lois est plus monarchique ou plus républicaine, plus autocratique ou plus démocratique, mais laquelle est plus imprégnée de règle innée, de justice divine, de moralité supérieure à l'abjecte matérialité des intérêts purement physiques de l'espèce humaine.

En un mot, selon vous, les meilleures lois sont celles qui contiennent le plus d'utilités.

Selon nous, les meilleures lois sont celles qui contiennent le plus de vertus!

Il y a un monde entre ces deux systèmes.

Lisez le *Contrat social*, et demandez-vous, en finissant la lecture, si vous vous sentez une vertu de plus dans l'âme après avoir lu.

Lisez les législations de Confutzée, de l'Inde antique, du christianisme sur la montagne, de

l'islamisme même dans le Coran, et demandez-vous si vous ne vous sentez pas soulevé d'autant de vertus de plus au-dessus de la législation du *Contrat social* et de la civilisation matérialiste de nos temps, qu'il y a de distance entre l'égoïsme et le sacrifice, entre la machine et l'âme, entre la terre et le ciel.

Voilà notre civilisation : la vôtre broute, la nôtre aime, choisissez!

XVIII

De ces lois promulguées par les gouvernements, expressions diverses de la souveraineté de la nature, les unes sont purement réglementaires, accidentelles, circonstancielles, passagères comme les besoins, les temps, les intérêts fugitifs des nations; les autres, et en très petit nombre, sont ce que l'on appelle organiques, c'est-à-dire résultantes de l'organisation même de l'homme, et nécessaires à l'homme en société, quelque gouvernement du reste qu'il ait adopté pour vivre en civilisation.

Les préceptes de ces lois organiques, qui sont

les mêmes en principe chez tout ce qui porte le nom de peuple, sont les lois qui concernent la vie, la famille, la propriété, l'hérédité, le gouvernement, la morale, la religion, la défense de la patrie, héritage commun à toutes les nations, les conditions du travail et d'alimentation, le secours du riche à l'indigent, la mutualité des devoirs, l'éducation, l'application de la justice, l'expiation des crimes ou des actes attentatoires à la société qui est la vie de tous, et que tous appellent crimes.

Voulez-vous avoir la nomenclature sommaire, et cependant complète, de toutes ces lois organiques émanées pour ainsi dire du Législateur suprême : la nature de l'homme? Lisez les décalogues antiques des législations primitives, profanes et sacrées. C'est là que vous voyez et que vous entendez la souveraineté de la nature, s'exprimant par ces lois instinctives qui révèlent le Créateur de l'homme sociable dans les prescriptions nécessaires à toute société politique.

Quel est le premier besoin de l'homme venu à la vie? C'est le besoin de conserver la première de ses propriétés *: la vie.* Aussi la défense de tuer et le droit de réprimer et de punir celui qui tue sont-ils placés en tête de toute législation sociale : *Tu ne tueras pas.* Cette propriété de la vie par celui qui la possède est tellement instinctive, unanime et de droit divin, puisqu'elle est d'inspira-

tion de la nature, que vous ne trouvez pas une législation primitive ou un code moderne où elle ne soit écrite à la première page. L'instinct dit : Je veux vivre; la nature dit : tu as le droit de vivre; la loi dit : tu vivras. C'est le décret de la souveraineté de la nature, et, en l'écrivant dans ton droit de vivre, elle a écrit en même temps, ta destinée d'être sociable; car sans la société naturelle, tu ne vivrais pas et sans la société légale, tu aurais bientôt cessé de vivre.

La défense du meurtre est donc la première des lois révélées par la souveraineté de la nature.

Si tu fais mourir, tu mourras, est la première aussi des lois écrites par la souveraineté sociale. C'est donc de droit divin que l'homme vit, et c'est de droit divin qu'il s'est groupé en société pour vivre.

XIX

De ce droit divin de vivre résulte pour lui le droit d'exercer, sous la garantie de la société, tous les autres droits indispensables à son existence.

Le second de ces droits, c'est le droit de s'appro-

prier toutes les choses nécessaires à son existence, sous la garantie de la société, qui doit la même inviolabilité à tous ses membres. De là, les lois sociales sur la propriété sans lesquelles l'homme ne pourrait subsister que de crimes. Or, comme le crime serait mutuel, l'homme cesserait promptement d'exister.

La propriété (la propriété individuelle), est un des décrets du droit divin, sur lesquels la philosophie si dérisoirement nommée socialiste de J.-J. Rousseau a répandu dans ces derniers temps le plus de ténèbres, le plus de paradoxes, le plus de sophismes destructeurs de toute société, et par conséquent, de toute humanité sur la terre. C'est là que l'insurrection de l'ignorance et de la démence contre la souveraineté de la nature a été et est encore le plus blasphématoire de la société politique. On dirait que l'excès même d'évidence du droit de propriété a aveuglé, en les éblouissant, ces insurgés contre la nature qu'on appelle *socialistes*, sans doute comme on appelait à Rome les destructeurs d'empires du nom des nations qu'ils avaient anéanties.

Remettons sous les yeux des hommes de bon sens, riches, pauvres, indigents même, la vérité sur ce mystère sacré des lois de la propriété. Jamais la souveraineté de la nature n'a parlé plus

clairement que dans cette révélation instinctive qui dit à l'homme par tous ses besoins : Tu posséderas ou tu mourras.

XX

L'homme physique est un être qui ne subsiste que des éléments qu'il s'approprie dans toute la nature en venant au monde et en s'y développant jusqu'à la mort. C'est l'être propriétaire et héréditaire par excellence; sitôt qu'il cesse de s'approprier toute chose autour de lui, avant lui, après lui, il cesse d'exister.

Embryon, il s'approprie dans le sein de sa mère, la vie occulte et germinante dont il forme ses organes appropriateurs avant de paraître au jour. En paraissant à la lumière et avant de pouvoir exercer ses organes, il s'approprie par sa bouche et par ses deux mains, les mamelles, ces deux sources de vie, périssant à l'instant si on le dépossède de ce lait qui lui appartient, car il a été filtré pour lui dans les veines de la femme.

Il s'approprie une partie de l'espace, dans une part à lui destinée par la mesure de ses membres,

qui le remplissent et qui lui appartient, en s'agrandissant, à la mesure de ses bras, de ses pas, de ses mouvements dans le nid; et, s'il en est dépossédé, il périt étouffé, faute de place au soleil.

Il s'approprie par l'acte même de la respiration, l'air nécessaire au jeu de ses poumons et à la circulation de son sang, et, si on l'en dépossède, il étouffe, il meurt exproprié de sa part d'air respirable.

Il s'approprie la chaleur du sein maternel ou du soleil qui vivifie tout ce qu'il éclaire, ou du feu qui sort de l'arbre pour suppléer le soleil absent, et il meurt s'il est dépossédé de tout calorique, partie obligée de son existence.

Il s'approprie, en ouvrant les yeux, la lumière sans laquelle ses mains et ses pieds deviennent inutiles à sa subsistance et à ses mouvements, et il languit dépossédé de sa part du jour.

Il s'approprie les fruits de l'arbre, l'herbe des sillons, la chair des animaux, nourriture sanglante, presque criminelle, et, si on l'en exproprie, il meurt dépossédé de sa part à l'alimentation nécessaire à la vie, convive affamé, chassé du banquet terrestre; et ce banquet même tarit pour tous les convives; car si la terre n'est pas possédée par celui qui l'ensemence et qui la moissonne nul n'a intérêt à la cultiver et à la moissonner.

Morte la propriété, morte la terre, morte l'humanité!

Les communistes sont donc tout innocemment les meurtriers en masse de la race humaine. Il ne faut pas les exterminer comme meurtriers, il faut les plaindre et les réprimer comme suicides. Leur crime n'est qu'ignorance, leur crime même n'est qu'utopie, c'est de la vertu en délire; mais le délire de la vertu n'a pas des effets moins funestes que celui du crime.

Cette contagion a possédé Platon, les premiers économistes populaires, affamés de l'école néo-chrétienne, les sectaires musulmans de la Caramanie et de la Perse, les anabaptistes allemands, ivres de sang et de rêves, et enfin les philosophes prolétaires de nos jours, insensés de misère, vivant du travail industriel et demandant l'extinction du capital pour multiplier le revenu, l'anéantissement du travail pour multiplier le salaire et l'égalité du salaire pour égaliser l'oisiveté avec le travail!

O esprit humain! jusqu'où peux-tu descendre quand l'esprit d'utopie prétend se substituer à l'esprit de bon sens, et inventer une souveraineté de l'absurde en opposition avec la souveraineté de l'instinct!

Il faudrait des volumes pour énumérer toutes

les choses physiques et morales nécessaires à la vie de l'humanité; ce sont ces choses qui ont fait de l'homme, en comparaison des autres êtres qui ne possèdent que ce qu'ils dérobent, le premier des êtres : *l'être propriétaire*, le plus beau nom de l'homme!

XXI

Mais si la propriété individuelle est une loi aussi naturelle et aussi nécessaire à l'espèce humaine que la respiration, l'hérédité, qui n'est que la propriété de la famille continuée après l'individu, n'est pas moins indispensable à la famille!

Si donc la famille, comme nous l'avons démontré, est nécessaire à la continuation de l'espèce. l'hérédité, sans laquelle il n'y a pas de famille, est donc de souveraineté naturelle, de droit divin, de sociabilité absolue.

Supposez, en effet, que le père en mourant, emporte avec lui tout son droit de propriété dans

la tombe, et que la propriété soit viagère dans le chef de cette société naturelle de la famille; le père mort, que devient l'épouse, la veuve, la mère? Que deviennent les fils et les filles? Que deviennent les aïeux survivants? les vieillards, les infirmes, les incapacités touchantes du foyer et du berceau? L'expulsion du toit et du champ paternels, la mendicité aux portes des seuils étrangers, la glane dans le sillon sans cœur, le vagabondage à travers la terre, la couche sous le ciel et sur la neige, la séparation des membres errants de la même chair, le déchirement de tous ces cœurs qui ne faisaient qu'un, la destruction de la parenté, cette patrie des âmes, cet asile de Dieu préparé, réchauffé, perpétué pour la famille; les mœurs, l'éducation des enfants, la piété filiale et la reconnaissance du sang pour la source d'où il a coulé et qui y remonte par la mémoire en action qu'on appelle tendresse des fils pour leur père et leur mère, tout cela, disons-nous, périt avec l'hérédité des biens dans la loi. Sans l'hérédité, la propriété n'est plus qu'un court égoïsme, un usufruit qui laisse périr la meilleure partie de l'homme, l'avenir!

Ces philosophes à rebours qui proclament que *la propriété, c'est le sol*, et l'hérédité un privilège, volent en même temps à l'homme la meilleure partie de l'homme, la perpétuité de son existence,

et constituent au profit de leur viagereté jalouse et personnelle le privilège du néant.

Si de telles législations étaient adoptées sur parole par les prolétaires du socialisme, il ne resterait aux veuves, aux orphelins, aux pères et aux mères survivants qu'à adopter le suicide en masse après la mort du propriétaire et de se coucher sur le bûcher du père de famille pour périr au moins ensemble sur les cendres du même foyer!

Les gouvernements n'ont été institués que pour défendre la propriété et l'hérédité des biens contre le pillage universel ou périodique qui commence par des sophismes et qui finit par des jacqueries.

La souveraineté de la nature dit à l'homme : Tu seras propriétaire, sous peine de mort de l'individu, et la souveraineté de la nature dit à la propriété : Tu seras héréditaire sous peine de mort de la famille; enfin, la souveraineté de la nature dit à la société : Tu seras héréditaire sous peine de mort de l'humanité. La loi vengeresse des attentats du sophisme contre ces décrets de la nature, c'est la mort de l'espèce. « Je n'ai pas seule-
« ment créé les pères, fait dire le sage Persan au
« Créateur, j'ai créé les fils et les générations des
« fils sur la terre. L'hérédité est la propriété des
« fils; les lois doivent la garder plus jalousement
« encore que celle des pères, car ces possesseurs

« ne sont pas encore nés, pour la défendre eux-
« mêmes. Il faut leur réserver leur part des biens
« qui leur appartiennent par droit de temps. »

XXII

Mais si la souveraineté de la nature, dont les décrets se manifestent par la nécessité, proclame clairement la loi de la propriété et celle de l'hérédité des biens, cette loi naturelle n'est ni aussi claire ni aussi unanime en ce qui concerne la part plus ou moins égale dans laquelle la propriété héréditaire doit se diviser entre les veuves, les fils, les filles, les enfants, les parents du chef de la famille.

On cherche encore avec une certaine hésitation, balancée entre des raisons contraires et très douteuses, si ces parts des survivants dans l'héritage doivent être égales, presque égales ou tout à fait inégales; on se demande si le droit de tester, ce despotisme absolu du propriétaire, qui est aussi le supplément de l'autorité paternelle, si nécessaire au gouvernement de la famille, doit exister

sans contrôle de l'État et de la loi des partages. On se demande si le droit d'aînesse, cette espèce de jugement de Dieu, qui tire au sort la propriété, ce droit du premier occupant dans la vie doit être la loi dans l'hérédité. On se demande si les sexes doivent faire des différences dans la loi de partage; si les filles, par leur état de faiblesse et de minorité, espèce d'esclavage attribué par la nature à la femme, doivent posséder des propriétés territoriales qu'elles ne peuvent pas assez défendre. On se demande si, quand l'état de mariage les fait suivre forcément hors du foyer de la famille un maître ou un époux qui les assujettit à son empire, elles doivent emporter dans des familles étrangères la propriété héréditaire de leur propre famille. On se demande si les fils nés après l'aîné du lit paternel doivent être déshérités de tout ou d'une partie par le droit d'aînesse qui les prime dans la vie.

Les titres de ces divers survivants à la totalité ou à des proportions équitables d'héritage sont divers, opposés, contestés, affirmés, contradictoires, sujets à des controverses incessantes, à des législations aussi variées que les climats, les natures des propriétés, les monogamies ou les polygamies, les religions ou les lois civiles, les aristocraties ou les démocraties.

Rien n'est plus difficile que de statuer sur cette

unité de l'hérédité, ou sur cette répartition de l'hérédité envers les porteurs d'un même titre devant la famille, devant l'égalité, devant Dieu. Ici la souveraineté de la nature ne parle pour ainsi dire plus intelligiblement aux législateurs. C'est la société politique, diverse dans ses formes, qui prend la parole et qui parle seule.

Une fois le principe de propriété et celui d'hérédité admis par leurs nécessités et leurs évidences, le principe infiniment moins évident, moins absolu, de l'unité ou de la division de l'héritage, flotte au gré du temps, des mœurs, des formes monarchiques, aristocratiques, démocratiques, démagogiques de la société nationale.

Ce n'est pas seulement la justice innée qui fait la loi: c'est l'utile, c'est l'intérêt politique de la forme sociale dans laquelle la propriété héréditaire est distribuée entre un et plusieurs, entre plusieurs et tous; c'est l'inégalité ou l'égalité de partage correspondant à l'égalité ou à l'inégalité des droits civils, à la souveraineté d'un seul, ou à la souveraineté de plusieurs ou à la souveraineté de tout un peuple. Le juste et l'utile, font ou défont, selon les lieux, l'hérédité. L'hérédité des biens dans la famille est en général la mesure correspondante de l'hérédité de l'État, ou de l'hérédité des castes, ou de l'hérédité des enfants, ou de l'hérédité même des trônes.

L'âge patriarcal, souveraineté paternelle absolue, mais providentielle du père, première image de la souveraineté paternelle de Dieu, père universel de toute race, admet partout le droit d'aînesse dans l'hérédité, ou le droit absolu de tester en faveur du favori, du Benjamin du père; le père se continue dans celui que Dieu lui a envoyé le premier, ou dans celui qu'il a choisi pour son bien-aimé parmi ses frères. L'homme mort, sa volonté ne meurt pas : elle revit dans l'aîné ou dans le plus chéri, ou dans le plus capable de sa race.

Ce droit d'aînesse contre lequel l'égalité moderne s'est si énergiquement prononcée, et qu'elle a effacé presque totalement de son code en France, n'a pas été si complètement effacé encore chez les autres peuples, orientaux ou européens, républicains ou monarchiques. Il ne le sera vraisemblablement jamais.

Le peuple, plus il est peuple, c'est-à-dire, plus il est gouverné par les instincts de la nature, tient à ce droit d'aînesse avec plus de ténacité que l'aristocratie elle-même. Le peuple trompe presque constamment la loi française de l'égalité des partages, en privilégiant les aînés de ses enfants sur les puînés ou les fils sur les filles. Le père de famille veut ainsi conserver, malgré la loi, la souveraineté naturelle en l'exerçant encore après lui;

il veut perpétuer, autant qu'il est en lui, sa famille et son nom en laissant dans les mains d'un chef de maison, la maison, le domaine, la richesse relative de la royauté domestique, qui constate la suprématie de la famille dans la contrée, au lieu de distribuer entre un grand nombre, des parcelles de fortune que la moindre catastrophe dissipe en poussière en tant de mains. Un second, un troisième partage finissent par réduire au prolétariat ou à l'indigence la famille. Le peuple aime ainsi à concentrer la fortune de la famille dans une seule branche plus solide, plus durable, qui sert à relever celles qui fléchissent, à donner asile et secours aux autres enfants quand les vicissitudes de la vie viennent à les réduire à la misère et à la honte. On a beau faire, la famille est aristocratique parce qu'elle aspire, par sa nature à durer et que rien ne dure que ce qui est héréditaire. Cet instinct du père de famille, dans la démocratie même, prévaut sur les abstractions philosophiques qui ne voient que l'individu. L'abstraction dit à l'individu : L'égalité du partage est ton droit; la nature dit au père de famille : La conservation de la famille est ton devoir; efforce-toi de la perpétuer et de la fortifier, en constituant, frauduleusement, s'il le faut, une part d'hérédité conservatrice dans l'aîné de tes fils.

XXIII

Mais à considérer la chose, même philosophiquement, cette égalité des partages change d'aspect selon qu'on se place à l'un de ces trois points de vue très différents :

L'individu,
La famille,
L'État,

La révolution française, trop irritée contre les excès de la loi d'aînesse, ne s'est placée qu'au premier point de vue : l'individu.

De ce point de vue de l'individu abstrait et isolé que l'on a appelé les droits de l'homme, elle a dit, elle a dû dire : Les partages seront égaux car l'homme est égal à l'homme et tous les enfants ont le même droit à l'héritage du père. Vérité ou sophisme, il n'y avait rien à répondre au premier aperçu de cet axiome, du moment qu'on admettait pour convenu cet autre axiome très contestable : L'homme est égal à l'homme

devant le champ; l'enfant plus avancé en âge et en force est égal à l'enfant nouveau venu, dénué d'années, de forces, d'éducation, d'expérience de la vie; l'enfant du sexe faible et subordonné par son sexe même est égal à l'enfant du sexe fort, viril et capable de défendre l'héritage de tous les siens; l'enfant inintelligent est égal à l'enfant doué des facultés de l'esprit et du cœur, privilégié par ces dons de la nature; l'enfant vicieux, rebelle, ingrat, oisif, déréglé est égal au fils tendre, respectueux, obéissant, actif, premier sujet du père, premier serviteur de la maison, etc., etc. Or, autant d'axiomes pareils, autant de mensonges.

La révolution française, dans sa législation abstraite, a donc professé en fait, autant de mensonges que de principes, en supposant l'égalité des titres de capacité, d'intelligence, de vertu filiale, c'est-à-dire de droits égaux entre les enfants. L'égalité des parts dans l'héritage des biens du père est donc un sophisme devant la nature, aussi l'instinct dans toutes les nations a-t-il protesté contre l'utopie de J.-J. Rousseau et de ses disciples. La révolution française elle-même n'a pas tardé à revenir sur ses pas, dans la voie de la nature et de la vérité; elle a modifié sa loi d'hérédité en concédant aux pères, dans leur testament, le droit de privilégier dans une certaine propor-

tion, les premiers nés ou les privilégiés de leur cœur parmi leurs enfants.

XXIV

Si l'on considère au contraire, les lois relatives au partage de l'héritage du point de vue de la famille, au lieu de les considérer du point de vue de l'individu, la question change de face et la concentration de la plus grande partie des biens dans la main des premiers nés, ainsi que la permanence d'une partie des biens dans la même famille sous le nom de *majorat*, qui n'est qu'un second droit d'aînesse, deviennent le droit commun dans toutes les monarchies affermies par des institutions plus ou moins aristocratiques. Les familles deviennent de petites dynasties qu'on ne peut déposséder du domaine patrimonial; le désordre même du fils aîné ne peut ruiner la génération qui est après lui puisque la terre principale, l'*Etat*, comme dit l'Angleterre ou l'Allemagne, n'est jamais saisissable; le possesseur

viager est dépossédé du revenu, le possesseur perpétuel (la famille) reste investi à jamais du capital; une génération recouvre ce qu'une génération a momentanément perdu. La famille est éternelle comme l'Etat.

Sans doute, ce règlement de l'héritage, inaliénable dans quelques-uns de ses domaines, a de graves inconvénients, tant pour les enfants puinés, qui n'héritent que d'une faible légitime, que pour les créanciers de l'aîné qui ne peuvent forcer le possesseur viager à aliéner son inaliénable domaine dynastique; mais que d'avantages pour l'Etat, pour la famille, pour l'agriculture, pour les mœurs, pour la politique dans cette inaliénabilité d'une partie de patrimoine de la famille! Une famille ruinée par les fautes ou par les malheurs d'une seule génération est une famille perdue pour l'Etat; en perdant sa fortune stable dans une contrée, elle perd ses influences, ses patronages, ses clientèles, ses exemples, son autorité morale et politique dans le pays. Ces liens de respect, de traditions, de déférence, établis entre les riches et les pauvres d'une contrée rurale se brisent; la reconnaissance, la considération, l'affection séculaire, qui forment le ciment moral de la société, se pulvérisent et s'évanouissent sans cesse; tout devient en peu d'années poussière, dans une contrée aussi dénuée d'antiquité, de fixité. Les

opinions flottent comme les mœurs, la rotation sans limite de la fortune et des familles empêche toute autorité morale de s'établir; la roue de la fortune en tournant si vite, précipite tout dans un égoïsme funeste à l'ensemble; le peuple même n'a plus ni protection, ni centre, ni représentants puissants dans le pays, pour défendre ses droits, ses instincts, ses libertés. En démocratisant trop la terre, elle ruine les mœurs; en nivelant sans cesse les biens, elle abaisse les âmes.

Toutes les tyrannies aiment à diminuer les influences locales parce que rien ne résiste là où rien n'a de prestige local ou d'autorité traditionnelle sur les populations. La liberté baisse à mesure que l'égalité des héritages s'élève dans la législation des familles. La famille, en effet, est une puissance, l'individu n'est qu'un néant; l'Etat le foule aux pieds sans l'apercevoir; la dynastie de la famille détruite par l'égalité et par la mobilité des héritages, la dynastie royale devient facilement tyrannique; la conquête même devient plus facile dans un pays où l'esprit de la famille a été anéanti par la dissémination sans bornes de l'égalité des biens. Voyez la Chine, le plus admirable chef-d'œuvre de démocratie qui soit sur la terre; le partage égal des biens entre les enfants y a multiplié démesurément l'espèce et affaibli démesurément l'Etat; des poignées de Tartares, où la

famille est organisée en clans, en hordes, en tribus, en féodalités dynastiques y renversent et y possèdent des empires de trois cents millions d'hommes isolés. La démocratie chinoise a pulvérisé l'esprit de la nationalité, en tuant la famille elle a tué l'énergie morale de la défense. Les Tartares vivent du droit d'aristocratie, les Chinois meurent d'égalité.

XXV

Quant à l'égalité civile en elle-même, il y a deux choses qu'on appelle de ce nom et qu'il faut bien distinguer, si l'on veut distinguer en même temps ce qu'il y a de vrai, de sacré, de divin dans l'instinct de l'homme sociable, de ce qu'il y a de paradoxal, de faux, d'injuste dans les utopies philosophiques de Platon, de Fénelon, de J.-J. Rousseau et des législateurs prolétaires de ce temps-ci, qui prennent le niveau de leur salaire pour la justice de Dieu dans la constitution de leurs chimères.

La justice est une révélation divine qui n'a été

inventée par aucun sage, aucun philosophe, aucun législateur, mais que tout homme, sauvage ou civilisé a apportée dans sa conscience humaine ou dans son instinct organique et naturel en venant au monde, comme il y a apporté un sens invisible, le sens de la société. Le sens de la sociabilité, c'est le vrai nom de la justice. Sans ce sens divin de la justice, aucune société n'aurait pu exister une heure.

L'équité est un sens composé de deux poids égaux que Dieu a mis, pour ainsi dire, dans chaque main de l'homme, poids au moyen desquels l'homme pèse forcément en lui-même, si tel de ces poids est égal à l'autre et si l'équilibre moral est établi ou rompu entre les choses. En d'autres termes, toute justice est pondération; si la pondération n'est pas exacte, la conscience souffre, bon gré, mal gré, dans l'homme, l'arithmétique divine est violée, le résultat est faux, l'homme le sent, Dieu le venge, le coupable lui-même le reconnaît : voilà la justice.

XXVI

La justice produit naturellement l'instinct de l'égalité entre les hommes devant Dieu et devant la société morale; c'est-à-dire que la conscience dit à l'homme : L'homme, ton semblable, a les mèmes droits moraux que toi, devant le même père qui est Dieu et devant la mème mère qui est la société génératrice et conservatrice de l'humanité tout entière. Dieu lui doit la même part de sa providence, puisqu'il l'a créé avec la même part de son amour; la société lui doit la même part de sa justice puisqu'elle lui impose, proportionnellement à son intelligence et à ses forces, la même part de ses charges, de ses sacrifices, de ses lois dans l'ordre moral.

De là l'égalité de protection des lois humaines comme des lois divines entre tous les hommes qui ont invocation à faire à la providence par l'appel à Dieu, ou à la société sociale par l'appel à la force de la légalité de l'Etat.

C'est ce qu'on a appelé avec parfaite raison l'égalité devant Dieu et devant la loi. Point de privi-

lège contre la révélation divine manifestée par l'instinct universel : la conscience. Quand bien même l'homme voudrait en créer, de ces privilèges contre Dieu, il ne le pourrait pas : c'est plus fort que lui, ce serait vengé par lui, il trouverait l'insurrection en lui, sa conscience, à *lui*, se révolterait contre *lui;* c'est fatal. Qu'est-ce donc que le remords?

La législation, en cela, est conforme à l'instinct. La révolution française a proclamé cette justice, dans la proclamation de cette égalité abstraite et divine *devant la loi* : ce qui veut dire et ce qui dit : « Il n'y a pas deux Dieux, il n'y a pas deux « instincts, il n'y a pas deux consciences, il n'y « a pas deux humanités; Dieu, l'instinct, l'équité, « la loi morale, l'humanité voient des égaux dans « tous les hommes venant en ce monde! »

XXVII

Ainsi dans le domaine spiritualiste, l'égalité est la justice; donc l'homme et l'homme sont égaux en droit spirituel et moral, et la société doit leur conférer cette égalité, ce droit à l'équité apparte-

nant par égale divinité de titre à la nature, que dis-je? à l'humanité tout entière.

Voilà la révolution française, voilà la sublime démocratie divine entendue comme elle peut être seulement entendue par les esprits politiques à qui la démagogie, l'esprit de radicalisme, la manie des sophismes vu la rage, suicide du nivellement impossible qui ne serait que l'extrême injustice, n'ont pas faussé le bon sens.

Mais la société politique doit-elle l'égalité des conditions et des biens à tous les hommes venant dans ce monde, rois ou sujets, nobles ou peuples, riches ou pauvres, avec l'avantage ou le désavantage de ce qu'on appelle le *fait accompli?* Doit-elle planer comme une Némésis de l'égalité, la faux de Tarquin à la main, pour faucher sans cesse ce qui dépasse le niveau uniforme du champ social? Doit-elle à chaque individu qui naît à chaque saison du temps sur la terre, pour y demander de droit divin une place égale à celle de tout autre homme, lui doit-elle, à ce nouveau venu, de lui faire violemment cette place en déplaçant ceux qui s'en sont fait une avant lui et supérieure à la sienne? Serait-ce une justice? Serait-ce une société que cette répartition incessante et violente des rangs, des biens, des fortunes, enlevant toute sécurité au présent, tout avenir à la possession, tout mobile au travail, toute solidité

à l'établissement des familles, des nations, même des individus? Ne serait-ce pas plutôt la souveraine injustice constituée que cette égalité forcée qui récompenserait le travail acquis par l'éternelle spoliation de l'égalité des biens?

Et, de plus, les partisans irréfléchis de cette utopie de l'égalité des biens, n'ont-ils pas assez d'intelligence pour comprendre que leur égalité serait la destruction du plan divin sur la terre; que Dieu a voulu l'activité humaine dans son plan; que le désir d'acquérir est le seul moteur moral de cette activité, et que la suppression de cette inégalité, supprimant en même temps tout travail, l'égalité des socialistes produirait immédiatement la cessation de tout mouvement dans les hommes et dans les choses.

Où serait le mobile de l'activité, si la loi sociale était assez insensée pour dire à l'homme laborieux et économe, et à l'homme oisif et parasite de la terre : Travaillez ou reposez-vous, produisez ou consommez, votre sort sera le même, et vous serez égaux devant la misère, et je vous condamne à être également misérables pour vous empêcher d'être réciproquement envieux!

Le monde s'arrêterait le jour où une loi si immobile serait proclamée par les utopistes de J.-J. Rousseau. Cette politique ne pouvait naître que sous la plume d'un prolétaire affamé, trouvant

plus commode de blasphémer le travail, la propriété, l'inégalité des biens, que de se fatiguer pour arriver à son tour à la propriété, à l'aisance, à la fondation d'une famille.

De tels hommes sont les Attilas de la Providence, car la propriété et l'inégalité des biens sont les deux providences de la société : l'une procréant la famille, source de l'humanité; l'autre produisant le travail, récompense de l'activité humaine! Il n'y aurait plus d'injustice sans doute dans ces systèmes; oui, parce qu'il n'y aurait plus de justice. Il n'y aurait plus de misère; oui, parce qu'il n'y aurait plus de pain; la famine serait la loi commune.

Voilà la législation de ces philosophes de la faim : l'univers pétrifié, l'homme affamé, le principe de tout mouvement arrêté, le grand ressort de la machine humaine brisé. L'homme content de mourir de faim, pourvu qu'aucun de ses semblables n'ait de superflu; constitution de la jalousie, vice détestable, au lieu de la constitution de la fraternité, heureuse de la félicité d'autrui, vertu des vertus!...

Je m'arrête; nous reprendrons l'entretien sur la législation de J.-J. Rousseau dans quelques jours. La métaphysique amaigrit l'esprit et lasse le lecteur; il faut se reposer souvent dans cette route.

XXVIII

Finissons-en avec les théories imaginaires de ces législateurs des rêves qui, en plaçant le but hors de portée parce qu'il est hors de la vérité, consument le peuple en vains efforts pour l'atteindre, font perdre le temps à l'humanité, finissent par l'irriter de son impuissance et par la jeter dans des fureurs suicides, au lieu de la guider sous le doigt de Dieu vers des améliorations salutaires à l'avenir des sociétés.

Rousseau et ses disciples en politique n'ont pas jeté au peuple moins de fausses définitions de la liberté politique que de l'égalité sociale.

Qu'est-ce que la liberté, selon ces hommes qui ne définissent jamais, afin de pouvoir tromper toujours l'esprit des peuples?

La liberté de J.-J. Rousseau, c'est le droit de se gouverner soi-même sans considération de la liberté d'autrui, dans une association dont on revendique pour soi tous les bénéfices sans en accepter les charges.

C'est-à-dire que cette liberté est la souveraine

injustice; c'est la liberté abusive des *quakers*, qui veulent que la société armée les défende, mais qui refusent de s'armer eux-mêmes pour défendre leur sol et leurs frères. En un mot c'est l'anarchie dans l'individu réclamant l'ordre dans la maison. Voilà la liberté sans limites et sans réciprocité des sectaires de Rousseau.

Qu'est-ce au contraire que la liberté? Selon nous, métaphysiquement parlant, cette liberté bien définie, c'est la révolte naturelle de l'égoïsme individuel contre la volonté générale de la société ou de la nation. Or, si cette révolte de la nature irréfléchie, de l'égoïsme individuel dont ces philosophes font un prétendu droit dans ce qu'ils appellent *les droits de l'homme*, existait, la société cesserait à l'instant d'exister, car la société ne se maintient que par la toute-puissance et la toute légitimité de la volonté générale sur la volonté égoïste de l'individu. Cette révolte instinctive de l'égoïsme individuel qu'on appelle la liberté sans limites est donc un crime et une anarchie. Ce droit est le droit de périr soi-même en faisant périr l'État.

Cette liberté au fond n'est donc qu'un vain mot; le sauvage seul peut dire : « Je suis libre », mais à condition d'être sauvage et d'être seul, c'est-à-dire esclave de sa misère et des éléments.

Non, la liberté de J.-J. Rousseau et de ses émules

n'existe pas; c'est le nom d'une chose qui ne peut pas être, une fiction à l'aide de laquelle on trompe l'ignorance des peuples et on justifie la révolte de l'individu contre l'ensemble social.

Le vrai nom de la société, c'est commandement et obéissance.

Commandement dans l'État, qu'il soit monarchie ou république.

Obéissance dans l'individu, qu'il soit sujet ou citoyen.

Or, entre ces deux noms sacramentels de toute société politique, *commandement* et *obéissance* trouvez-moi place pour le nom de *liberté.* Il n'y en a pas, ou bien il n'y en a pas d'autre que le mot par lequel je vous l'ai définie tout à l'heure : révolte de l'égoïsme individuel contre la volonté de l'ensemble.

Ne parlons donc plus de liberté dans le sens que Rousseau et la secte de 1791, et même la secte de Lafayette en 1792, et la secte parlementaire de 1830, et la secte radicale des polémistes de 1848, l'ont entendue. Ce sens s'est évanoui dès qu'on a voulu le toucher du doigt.

XXIX

La seule chose que l'on puisse appeler, encore improprement, de ce nom, par habitude plus que par logique, c'est la petite part d'égoïsme individuel que le commandement social de l'État (monarchie ou république) puisse négliger sans inconvénient dans l'obéissance obligatoire de chacun à la volonté de tous. Cette petite part n'est pas même un droit, selon l'expression de Lafayette, le philosophe de l'émeute : *L'insurrection est le plus saint des devoirs.*

Cette part de liberté n'est pas possédée, elle est concédée et révocable par la société, républicaine ou monarchique, qui la laisse à l'individu politique.

C'est une frontière indécise entre l'ordre social et l'anarchie individuelle que le commandement laisse à l'obéissance; terrain vague, où le commandement n'a pas besoin de s'exercer, et où l'obéissance peut désobéir sans porter atteinte à l'État, c'est-à-dire à l'intérêt de tous.

Mais encore ce qu'on appelle liberté n'est que

tolérance de la société générale, et le commandement social peut l'enchaîner ou la restreindre selon les nécessités, les lieux, les temps, les circonstances qui exigent que tout soit commandement et obéissance, et obéissance partout et en tout dans la société absolue. Je vous défie de nier ces faits et ces principes, si vous réfléchissez à la nature de la société politique. Où donc est ce qu'on appelle liberté? Et pourquoi tant parler d'une chose qui n'existe que dans les mots?

XXX

Mais comme il faut cependant se servir de la langue reçue, il y a une autre chose qu'on nomme très mal à propos liberté.

Cette chose, qui n'est nullement la liberté, mais qui est dignité morale dans le jeu du commandement et de l'obéissance dont se compose tout gouvernement, c'est la participation plus ou moins grande que chaque individu, esclave, sujet ou citoyen, apporte à la formation du gouverne-

ment et des lois; c'est le concours plus ou moins complet, plus ou moins direct de beaucoup ou de toutes les volontés individuelles dont résulte la volonté générale, à laquelle on donne le droit de commandement et le devoir d'obéissance.

Le plus ou moins de cette participation formelle du peuple à son gouvernement est ce qu'on nomme très improprement liberté. C'est bien plus que liberté, c'est commandement, commandement sur soi-même et sur les autres.

Ce commandement, sous le despotisme, est attribué à un seul, sous les autocraties à une caste, sous les théocraties à un sacerdoce souverain, sous les républiques à une élite élective de citoyens et de magistrats, sous les démocraties absolues à la multitude, sous les démagogies, comme à Athènes, à des tribuns privilégiés, et renversés par les faveurs mobiles de la plèbe sur la place publique. Les plus populaires de ces gouvernements ne réalisent pas plus de liberté que les autres; ils commandent et ils obéissent à des titres différents, mais ils commandent l'obéissance avec la même obligation d'obéir; dans aucun il n'y a place pour ce qu'on appelle liberté dans la langue de J.-J. Rousseau et des publicistes modernes, c'est-à-dire pour l'égoïsme individuel contre le dévouement et contre l'intérêt général. S'il y avait liberté dans cette acception du mot,

il n'y aurait plus gouvernement ni société; il y aurait anarchie, révolte de chacun et de tous contre tous. Ce mot de liberté ainsi compris est donc un sophisme : la liberté de chacun serait l'esclavage de tous.

XXXI

Mais si on entend par ce mot de liberté la participation d'un plus grand nombre de sujets ou de citoyens au gouvernement, soit par la pensée exprimée au moyen de la presse ou dans les conseils, soit dans les élections, soit dans les délibérations, soit dans les magistrats, aucun doute alors que cet exercice du commandement social attribué par les constitutions au peuple, ne soit, quand le peuple en est capable par ses vertus et par ses lumières, une excellente condition de progrès moral, de dignité et de grandeur humaines.

Obéir à soi-même, c'est la vertu; obéir aux autres, c'est la servitude. Qui peut douter que le commandement, quand il est moral, ne soit supérieur à l'obéissance, quand elle est servile? Et

qui peut nier ainsi que, plus il y a de force raisonnée dans le commandement, et d'assentiment dévoué dans l'obéissance, plus il y a perfection dans le gouvernement? Faisons donc peu de cas de ce qu'on appelle liberté égoïste dans le sens que J.-J. Rousseau attribue à ce mot, faisons-en beaucoup de ce qu'il y a de participation volontaire du peuple au commandement social; moins il y a de cette révolte individuelle dans l'individu soi-disant libre, plus il est libre en effet, car il ne veut alors que ce qu'il doit vouloir, et il n'obéit qu'à ce qu'il veut dans l'intérêt de tous, qui est en réalité son premier intérêt.

XXXII

Mais est-ce donc en vertu d'un misérable contrat impossible même à concevoir (car pour contracter il faut être, et avant d'être la prétendue association locale n'*était* pas, ou elle n'*était* qu'en penchant et en germe dans les instincts naturels de l'homme), est-ce donc en vertu d'une misérable convention que la société s'est constituée en gou-

vernement? Est-ce en vertu d'un vil intérêt purement matériel et en vue seulement d'un plus grand bien physique, que ce contrat purement brutal a été rêvé, délibéré, signé, et qu'il a pu se maintenir en se perfectionnant d'âge en âge? Est-ce ainsi qu'il est devenu droit, qu'il est devenu devoir, et qu'il a pu appeler Dieu et les hommes à le protéger, à le défendre, à le venger contre les atteintes que l'égoïsme individuel, la révolte des intérêts particuliers, l'injustice personnelle, l'ambition, l'usurpation, la ruse, la violence, l'impiété des conquérants, la spoliation du plus fort, la tyrannie du plus scélérat peuvent lui porter tous les jours? Évidemment non.

La faim et la soif, la satisfaction charnelle des besoins physiques, la part plus ou moins grosse de grain ou de chair dans cette crèche humaine où ce bétail humain broute sa gerbe ou dévore sa ration de sang des animaux, la lutte incessante de force brutale contre force brutale, force mesurée, non à la justice divine, mais à l'équilibre arithmétique entre les convoitises et les résistances de l'individu à l'individu, de nation à nation, toutes ces clauses notariées par de prétendus législateurs constituants, toutes ces garanties nominales des hommes contractants contre des hommes sans cesse intéressés à violer ou à déchirer le contrat social; tout cela n'a ni sacrement, ni sanction, ni

raison d'être, ni raison de durer, ni raison d'autorité, ni raison d'obéissance, ni raison de respect, ni raison de commandement; tout le monde peut dire tous les jours : Je n'accepte pas ce contrat chimérique imposé au faible par le fort, ou je ne l'accepte que de force, c'est-à-dire par la plus vile des sujétions. Dans ce système, la société n'est qu'un vice, le plus lâche des vices, la peur!

Mais où est le devoir? Mais où est la vertu? Mais où est la divinité de l'ordre social? Mais où est la dignité de l'espèce humaine dans ce troupeau d'esclaves involontaires, qui n'obéissent que sous la verge de fer de la nécessité, ou ne se révoltent pas que parce qu'ils ont peur de se révolter?

C'est là cependant exactement la conclusion formelle de J.-J. Rousseau que nous vous avons citée tout à l'heure : « Tout homme qui peut « secouer le joug sans danger a le droit de le « faire. » C'est aussi la conclusion de La Fayette copiée de Rousseau : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. »

Est-ce une société qu'une réunion d'hommes fondée sur ces deux axiomes parfaitement logiques dans le système de ce contrat, axiomes dont le premier avilit toute nation qui ne secoue pas tous les jours le joug social et dont le second ensanglante tous les jours la société? Société de boue ou de sang, voilà le contrat de J.-J. Rousseau; les

théories matérialistes de la philosophie de l'intérêt ne peuvent aboutir qu'à la proclamation de droits aussi antisociaux, le droit de tuer ou le droit de mourir.

Les théories spiritualistes de la société, qui sont les nôtres, aboutissent au commandement et à l'obéissance, qui sont, dans ceux qui commandent comme dans ceux qui obéissent, des devoirs, c'est-à-dire des libertés individuelles volontairement sacrifiées à la souveraineté générale dans ceux qui obéissent et des autorités morales légitimement exercées dans ceux qui commandent.

Vos théories de société répondent aux corps, les nôtres répondent à l'âme de la société. Vous supposez un contrat révocable à chaque respiration de l'individu; nous voyons, nous, dans la société, une religion politique qui ennoblit à la fois le commandement et l'obéissance. Cette religion politique sanctifie la société politique en lui donnant pour autorité suprême la souveraineté de la nature, c'est-à-dire la souveraineté de Dieu, auteur et législateur des instincts qui forcent l'homme à être sociable.

Cette souveraineté de Dieu ou de la nature a promulgué ses lois sociales par les instincts de tout homme venant à la vie.

Le premier de ces instincts, d'abord physique, lui commande de se rapprocher de sa mère sous

peine de mort; il crée la famille, cette sainte unité de l'ordre social.

L'instinct de la mère et du père, celui-là tout moral, l'instinct de la compassion et de la bonté, leur commande de soigner, d'allaiter, d'élever l'enfant; il crée la continuité de l'espèce, il dépasse déjà la loi d'égoïsme de l'individu, il devient, sans le savoir, dévouement spiritualiste.

L'instinct de la justice apprend à l'enfant à chérir sa mère et son père, il devient devoir; c'est déjà l'âme qui se révèle, ce n'est plus de l'instinct seulement.

L'instinct de l'amour créateur emporte l'homme et la femme l'un vers l'autre; mais une fois l'enfant conçu, ce même instinct, devenu paternité, porte les deux êtres générateurs à perpétuer leur union dans l'intérêt de l'enfant, ce troisième être qui les confond et les réunit par une union permanente et sainte, sanctionnée par les autres hommes et par Dieu. Le mariage, sous une forme ou sous une autre, selon les lieux ou les temps, ce n'est plus l'instinct de l'amour seulement, c'est le devoir réciproque, spiritualisme qui, d'un attrait fait un lien. De là, les lois sur la génération pure de l'espèce, sur l'autorité paternelle, sur la piété filiale; instincts changés en devoirs de tous les côtés; spiritualisme de cette trinité plus morale que charnelle; sollicitude pour l'enfant, assistance

dans l'âge mûr, tendresse et culte pour la vieillesse, le plus doux des devoirs, la justice en action, la reconnaissance, mille vertus en un seul devoir!

L'instinct dit à ce groupe humain à peine formé : « Réunis-toi à d'autres groupes pareils pour te protéger contre les éléments comme corps, contre les agressions et les injustices des hommes iniques et forts, comme être moral et libre. » De là, l'association fondée alors sur la réciprocité des services : tu me sers, je te sers; tu me défends, je te défends; tes ennemis sont mes ennemis; tes amis sont mes amis. Voilà la société élémentaire, elle n'est plus vil intérêt seulement, elle est déjà réciprocité, c'est-à-dire mutualité, réciprocité qui n'est que la justice des actes, moralité, devoir, vertu.

Un autre instinct porte d'autres groupes à s'unir, pour être plus solides, aux premiers groupes.

La nation se fonde; elle féconde une terre, elle sème, elle moissonne, elle bâtit, elle multiplie; elle se choisit une place permanente au soleil, elle se dit : « Il fait bon là, nous avons besoin que cette place féconde et fécondée soit à nous, et non à d'autres, pour y nourrir ceux qui descendront de nous; nos sueurs ont animalisé de nous cette terre, il y a parenté désormais entre elle et nous;

marquons-là de notre nom, de notre droit de priorité. »

A l'instant voilà la possession accidentelle et passagère qui se transforme en fait, en droit, en permanence, en patriotisme moral enfin.

Spiritualisme, moralité, vertu. Le devoir de défendre la patrie, de vivre et de mourir au besoin pour elle, pour ceux même qui ne sont pas encore nés, dignifie, sanctifie en passion désintéressée, en dévouement sublime, en sacrifice méritoire, en vertu glorieuse sur la terre, en mérite immortel dans la patrie future, ce devoir patriotique.

XXXIII

La nation fondée et défendue, un instinct qui s'élargit la pousse à se civiliser chaque jour davantage. Elle sent la nécessité de l'autorité politique qui donne à tous ces instincts épars l'unité de volonté par laquelle chacun a la force de tous, et tous ont le droit de chacun. C'est ce qu'on appelle gouvernement. Les formes de ce gouverne-

ment sont aussi diverses que les âges des peuples, les lieux, les temps, les caractères de ces groupes humains formés en nations.

L'autorité dérivée de la nature y repose d'abord dans le père ou patriarche par droit d'antiquité, l'hérédité la consacre dans le fils après le père.

Elle s'étend de là aux vieillards de la tribu, supposés les plus sages par droit d'expérience : c'est l'origine des sénats, *seniores*, qui assistent, éclairent, limitent le pouvoir patriarcal et souverain.

Le pouvoir aristocratique s'y constitue : gouvernement de castes.

L'autorité concentrée y devient facilement injuste et oppressive; le peuple y demande sa place et l'obtient : gouvernement pondéré, monarchie, aristocratie, démocratie, trinité d'Aristote, gouvernements modernes des trois pouvoirs diversement représentés.

L'autorité conquise sur la monarchie et sur l'aristocratie par le nombre seul, par la démocratie absolue, c'est la souveraineté de la multitude sans pondération, sans fixité, sans corps modérateur; elle dégénère bientôt en oppression mutuelle et en anarchie : gouvernement condamné par l'instinct de la hiérarchie légale, qui est la loi de tout ce qui dure, la loi de tout ce qui commande et de tout ce qui obéit sur la terre.

XXXIV

L'instinct de justice absolue et celui de hiérarchie nécessaire, combinés légalement ensemble, fondent et maintiennent les républiques à plusieurs pouvoirs; elles sont agitées, mais le mouvement même y prévient longtemps la corruption, la tyrannie, la décadence.

Elles supposent plus de spiritualisme, plus de devoir, plus de vertu dans le peuple que les autres gouvernements : c'est ce qui fait qu'elles sont l'idéal des peuples et des sages.

Elles ont l'unique et immense mérite d'élever l'âme, les lumières et le sentiment de justice du peuple, à la hauteur de sa souveraineté.

Mais si le peuple ne possède ni assez de lumières, ni assez de vertus, il n'y faut pas penser encore, ou bien il n'y faut plus penser du tout; un brillant esclavage militaire, de la gloire et point de liberté, suffit à ce peuple, on peut l'éblouir, on ne peut l'éclairer. Ses vertus sont toutes soldatesques : des dictatures et des victoires, voilà tout ce qu'il lui faut. Le spiritualisme, c'est-à-dire

le sentiment moral de ce qu'il doit à Dieu, aux autres peuples et à lui-même, y baisse à mesure que la fausse gloire y resplendit davantage. Il marche à la tyrannie chez lui-même en allant porter sa propre tyrannie dans le monde; bientôt il ne saura plus où retrouver le principe de l'autorité des gouvernements légitimes; c'est-à-dire naturels, de la société politique, trop vieux et trop irrespectueux pour le gouvernement patriarcal, trop égalitaire pour le gouvernement des castes, trop sceptique pour le gouvernement théocratique, trop ardent en nouveautés pour le gouvernement constitutionnel et l'équilibre des pouvoirs, trop turbulent pour le gouvernement des républiques, et trop impie envers ses propres droits pour les défendre soit contre l'oppression d'en haut, soit contre l'oppression d'en bas. Peuple du vent et du mouvement perpétuel, emporté à tous les abîmes par le tourbillon même qu'il crée et accélère sans cesse en lui et autour de lui!

Peuple de beaux instincts, mais de peu de moralité politique, toujours ivre de lui-même, enivrant les autres peuples de son génie, et de son exemple; mais ne tenant pas plus à ses vérités qu'à ses rêves, et crée pour lancer le monde plutôt que pour le diriger vers le bien.

A de tels peuples le gouvernement du hasard! Ils ne savent ni fonder ni conserver, ils ne savent

que détruire et changer sur la terre; ils sont le vent qui balaye le passé. Qu'ils balayent donc le monde politique; ils sont le balai de la Providence comme Attila fut le fléau de Dieu.

XXXV

De toutes ces natures de gouvernement inspirées à l'humanité par cette souveraineté de la nature qui parle dans nos instincts, aucun ne nous semble plus voisin de la perfection que le gouvernement créé ou réformé par le législateur rationnel de l'Extrême-Orient, le divin philosophe politique Confutzée, dans cet empire de la Chine, plus vaste que l'Europe, plus antique que notre antiquité, plus peuplé que deux de nos continents, plus sage que nos jeunes sagesses.

Confucius résume en lui toutes les lumières, toutes les vertus et toutes les expériences du vieux monde indien; il résume, de plus, selon toute apparence, le vieux univers antédiluvien, si les révélations, les monuments et les traditions anté-

diluviennes vivent encore dans la mémoire des hommes. Confucius semble avoir été illuminé divinement par un reflet, par un crépuscule de cette divine révélation sociale qui précéda le siècle des grandes eaux. Ministre de cette souveraineté de la nature dont on retrouve le texte syllabe par syllabe dans nos instincts naïfs, Confucius institue dans sa législation, et ensuite dans le gouvernement, toutes les lois et toutes les formes politiques qui dérivent de notre nature physique et de notre nature morale; spiritualisme et loi civile, politique et vertu, temps et éternité, religion et civisme, ne sont pour lui qu'un même mot. Aussi, voyez comme cela civilise, comme cela dure, comme cela multiplie la vie et l'ordre dans l'espèce humaine! A l'exception des arts barbares de la guerre qu'un excès de philosophie fait tomber en mépris et en désuétude chez ses disciples, voyez la population, cette contre épreuve de la bonne administration : quatre cent millions d'hommes traversant en ordre et en unité vingt-cinq siècles! Jamais l'esprit législatif a-t-il créé et régi une telle masse humaine en une seule nation? C'est une impiété à l'Europe d'aller briser à coups de canon anglais cette merveilleuse Babel d'une seule langue en Orient. Etudiez ce gouvernement et rougissez de ces assauts que vous donnez à ces palais et à ces temples de la civilisation

primitive, toute spiritualiste, au nom d'une civilisation de trafic, d'or et de plomb. Analysez le gouvernement de Confucius : vous y retrouvez tout l'homme moral et toute la politique de la nature dans le mécanisme accompli du gouvernement.

XXXVI

Le gouvernement paternel demeure sans le monarque une hérédité inviolable, personnifiant l'autorité divine, invisible dans l'abstraction visible de la nation souveraine et immortelle, spiritualisme monarchique qui consacre le commandement et qui moralise l'obéissance. Point de force sans droit, voilà la monarchie de Confucius.

L'aristocratie intellectuelle et morale dans le conseil de l'empire, spiritualisme raisonné qui signifie : point de souveraineté sans lumière.

La démocratie complète dans les mandarins de tout ordre choisis dans toutes les classes par l'élection dans les examens publics, ce qui veut dire

égalité de tous, mais à condition de capacité constatée par tous, et de vertu reconnue par tous.

Gradation ascendante et descendante dans les rangs et les fonctions des magistrats chargés de l'administration de la justice ou de l'administration des intérêts populaires de l'empire; spiritualisme qui personnifie la conscience et la providence dans une hiérarchie sans laquelle il n'y a ni autorité distributive, ni ordre, ni stabilité dans les institutions.

L'ubiquité de l'autorité monarchique, partout présente et partout active, dans le dernier hameau comme dans la première capitale de province : spiritualisme de la présence et de l'intervention souveraine dans tous les rapports de l'homme avec l'homme pour légitimer tous les actes de la vie civile.

Autorité paternelle absolue, mais surveillée dans la famille pour que le commandement y soit respecté, et que l'obéissance y soit religieuse; spiritualisme légal qui fait du père un magistrat de la nature et qui fait du fils un sujet du sentiment!

Culte des ancêtres perpétuant la mémoire et sanctifiant la filiation humaine en reportant sans cesse l'humanité à sa source par la reconnaissance : spiritualisme filial qui va rechercher la vie pour la bénir et la tradition pour la vénérer.

Anoblissement des pères par les actes héroïques

ou vertueux des enfants, dans les générations les plus reculées; spiritualisme profond dans ce législateur qui personnifie la solidarité de race, la responsabilité paternelle, le rémunérateur filial dans l'unité morale de la famille, continuité de l'être moral descendant et remontant du père à Dieu, du père aux fils, des fils aux pères, et qui rend la vertu aussi héréditaire de bas en haut que de haut en bas! Quel plus beau dogme! Quel plus fort lien entre les générations, mortelles par les années, immortelles par leurs vertus!

Et ainsi de suite. Pas un dogme législatif qui ne soit un dogme spiritualiste; pas une prescription sociale qui n'ait Dieu à sa base et Dieu à son sommet; pas une institution civile qui ne soit calquée sur un devoir moral; la chaîne des devoirs moraux relie partout l'individu à la société et la société à l'individu; la loi n'est qu'un commentaire de la nature.

Concluons : je suis contre J.-J. Rousseau pour Confucius, malgré la prétendue loi du progrès indéfini, progrès dérisoire qui descend souvent, au lieu de monter, du spiritualisme social de Confucius au matérialiste égoïste du *Contrat social.*

XXXVII

Le vrai *contrat social* n'a pas été délibéré entre des hordes humaines faisant la métaphysique des prétendus droits de l'homme, et la théorie des sociétés avant l'existence de la société.

La société n'est pas d'invention humaine, mais d'inspiration divine.

Dieu l'a déposée dans les instincts des premiers-nés de la terre appelés hommes, et même dans les instincts organiques des animaux. Elle est née toute faite, et chacun de nos instincts contenait en germe une loi; une loi, non pas seulement physique, donnant pour but à la société politique la satisfaction brutale des besoins du corps, mais une loi morale et religieuse, donnant à la société civile un but intellectuel, moral et divin de civilisation des âmes, c'est-à-dire de vertu et de divinisation de notre être par des devoirs réciproques découverts et accomplis.

Voilà la fin de la société politique, voilà le plan de Dieu, voilà l'œuvre de la législation, voilà

la dignité de l'homme; voilà le spectacle que la Divinité créatrice se donne à elle-même depuis qu'elle a daigné créer l'homme jusqu'à la consommation des temps.

Ce serait un pauvre spectacle, aux yeux de cette adorable Divinité, de qui tout émane et à qui tout aboutit, de cette âme universelle qui n'est qu'âme, c'est-à-dire intelligence, volonté, force et perfection, que le spectacle de populations plus ou moins nombreuses broutant la terre dans un ordre plus ou moins régulier, comme celui du troupeau devant le chien, sans autre fin que de se partager plus ou moins équitablement l'herbe qui nourrit leur race, jusqu'au jour où leurs cadavres iront engraisser à leur tour le fumier vivant tiré du fumier mort et destiné à devenir à son tour un autre fumier.

Voilà cependant le *Contrat social* de J.-J. Rousseau; voilà les *droits de l'homme!* Ce sont aussi les droits du pourceau d'Épicure. Si l'égalité alimentaire de Platon, de J.-J. Rousseau, des économistes, des tribuns du peuple, des démagogues de 1793, des saint-simoniens de 1820, des fouriéristes de 1830, des socialistes de 1840, n'a pas d'autres utopies à présenter aux sociétés modernes, en vérité, de si vils et de si grossiers intérêts valent-ils la stérile agitation des utopistes qui les inventent, des populations prolétaires qui les rê-

vent, des législateurs qui les pulvérisent? Des râteliers toujours pleins dans cette vaste étable de l'humanité, changent-ils la nature de cette bête de somme plus ou moins repue qu'ils appellent la société humaine? Leurs droits de l'homme se pèsent-ils donc à la livre, ou se mesurent-ils à la ration? Grasse ou maigre, une telle société en serait-elle moins une société de brutes? On a pitié de telles utopies, pitié de tels *contrats sociaux*, pitié de telles dégradations de notre nature!

Le vrai *contrat social* ne s'appelle pas droit, il s'appelle devoir; il n'a pas été scellé entre l'homme et l'homme, il a été scellé entre l'homme et Dieu.

Le véritable *contrat social* n'a pas pour but seulement le corps de l'homme, il a pour but aussi et surtout l'âme humaine, il est spiritualiste plus que matériel; car le corps ne vit qu'un jour de pain et l'esprit vit éternellement de vérité, de devoir et de vertu. Voilà pourquoi la doctrine qui ne fait que proclamer les droits de l'homme est courte et fausse, et ne peut aboutir qu'à la révolte perpétuelle, doctrine insensée du *Contrat social;* voilà pourquoi toute société qui se fonde sur le devoir est vraie, durable, toujours perfectible et aboutit directement à Dieu, c'est-à-dire à la perfection et à l'éternité.

XXXVIII

Devoir d'adoration envers le Créateur, qui a daigné tirer l'être du néant pour sa gloire, devoir qui oblige l'homme à se conformer en tout aux volontés du souverain législateur, volontés manifestées à l'homme par ses instincts; organe de la véritable souveraineté de la nature; devoir facile, satisfait par son accomplissement, même quand il est douloureux aux sens; devoir qui donne à l'homme obéissant à son souverain maître cette joie lyrique de la vie et de la conscience, joie de la vie et de la conscience qui éclate dans tout être vivant comme un cantique de la terre, et que tous les êtres vivants, depuis l'insecte, l'oiseau, jusqu'à l'homme, entonnent en chœur au soleil levant comme une respiration en Dieu.

Devoir de l'époux et de l'épouse, qui, au lieu de s'accoupler comme des brutes, se lient par un lien moral ensemble pour spiritualiser leur union, souvent pénible, au bénéfice de l'enfant, né d'un instinct, mais vivant d'un devoir.

Devoir du père et de la mère de protéger, d'éle-

ver, de moraliser l'enfant par un dévouement qui s'immole à sa postérité.

Devoir du fils, qui, au lieu de se séparer, selon J.-J. Rousseau, dès qu'il n'a plus besoin de tutelle physique, adhère par justice et reconnaissance au sein qui l'a nourri, à la main qui le protège dans sa faiblesse, et leur rend ce culte filial, image du culte que tout être émané doit à tout être dont il émane.

Devoir de cette trinité humaine : le père, la mère, les enfants, de se grouper dans une unité défensive de tendresse et de mutualité sainte qu'on appelle famille, première partie des cœurs qui impose le premier patriotisme du sang, et qui sanctifie la source de l'âme comme la source de la population.

Devoir du commandement adouci par l'amour dans le père, pour que l'ordre, qui ne peut se fonder sans hiérarchie, du moment que les volontés peuvent se heurter entre des êtres nécessairement inégaux, pour que cet ordre, disons-nous, se fonde sur une autorité et sur une subordination qui sont un phénomène social, nullement physique, mais tout moral.

Devoir de l'obéissance dans les enfants, même quand ils sont devenus, par le nombre et par la force, plus forts que le père et la mère; devoir d'autant plus moral, d'autant plus spiritualiste,

d'autant plus vertueux qu'il est volontaire, et que la force matérielle dans les enfants se soumet plus saintement à la force spiritualiste dans le père.

Devoir de ce premier groupe de la famille de reconnaître et de respecter, dans les autres groupes semblables à elle, le même droit divin de vivre et de multiplier sur la terre, domaine commun de la race humaine; de ne point la tuer, de ne point lui dérober sa place au soleil et au festin nourricier du sillon; mais de reconnaître, d'assister, d'aimer les autres hommes ses semblables et de leur appliquer cet instinct tout spiritualiste et tout moral de la justice législative incréée, qui invente et qui sanctionne toute société par une force morale mille fois plus forte que la force législative, la conscience, et dont toute violation est crime, dont toute observation est vertu!

Devoir de donner la vie de chacun pour la défense et le salut de tous dans cette société de familles associées devenues patries par cette loi spiritualiste du dévouement si contraire à la loi de l'égoïsme des législateurs athées; devoir du sacrifice de la vie même à ceux de ses semblables qui ne sont pas encore nés; devoir surnaturel que les hommes appellent héroïsme, et que Dieu appelle sainteté!

Voyez comme vous êtes déjà loin de la société

utilitaire et du contrat social de la chair avec la chair de J.-J. Rousseau et des droits de l'homme! Voyez comme le spiritualisme social se dégage déjà de la matière, et comme le véritable contrat social de la nature se spiritualise et se divinise en découvrant, non pas dans le corps humain, mais dans l'âme humaine, l'origine, le titre, l'objet, et la fin de la société politique!

Un devoir social, au lieu d'un droit brutal, sort de chacun des instincts primitifs de l'homme social, à mesure qu'il a besoin de lois plus nombreuses et plus morales pour ses rapports plus multipliés avec les autres hommes; au lieu d'être un droit, chacune de ces lois s'appelle un devoir.

Devoir de l'ordre qui lui fait personnifier l'autorité *divine* de la nature, ici dans une monarchie, ici dans une république, ici dans une magistrature élective, ici dans des pouvoirs héréditaires, ici dans ces différentes forces combinées, mais toutes imposant un même devoir de commander et d'obéir pour le bien de tous, sauf la tyrannie et l'usurpation de l'ambition et du crime dans un seul ou dans le nombre qui sont la violation de la loi spiritualiste et du devoir, punie par l'anarchie et la servitude.

Devoir d'obéir aux lois promulguées par l'autorité législative même quand ces lois nous com-

mandent de mourir pour la société civile ou politique!

Devoir d'accomplir en conscience toutes les prescriptions du gouvernement de la nation à mesure que le gouvernement chargé du droit de commander par tous et pour tous, a besoin de promulguer des lois nouvelles pour des besoins nouveaux de la société personnifiée en lui.

XXXIX

Quel que soit le rang que l'on occupe dans la hiérarchie sociale, devoir de respecter dans tous ses semblables en haut l'autorité, inégalité légale, en bas la dignité de l'âme de tous, égalité divine.

Partout la fraternité en action imposant aux forts la tutelle des faibles, aux riches la responsabilité des pauvres par l'assistance, obligatoire quoique volontaire, du travail et de la charité.

L'énumération de tous ces devoirs sociaux dont

le *Contrat social*, selon l'esprit, a fait des devoirs ne finirait pas; je m'arrête.

Je m'engagerais à parcourir ainsi avec vous, un à un, tout les instincts en apparence les plus physiques de l'homme venant en ce monde et de vous amener à découvrir avec une évidence solaire, dans chacun de ces instincts élémentaires, la source, le titre divin, la révélation irréfutable du vrai contrat social : souveraineté divine manifestée par la souveraineté de la nature, et imposant aux hommes de tous les âges et de tous les pays le contrat social de la moralité et de la vertu, la politique du devoir au lieu de la politique du droit, le gouvernement pour l'âme, au lieu du gouvernement pour les besoins, le progrès aboutissant à l'immortalité et à Dieu par la vertu au lieu du progrès partant de la chair et aboutissant à la chair.

Le droit de l'homme est bien plus haut placé; ce n'est pas seulement le droit à l'égalité et à sa part de vie ici-bas, c'est le droit à la vertu et à sa part d'immortalité dans l'immortalité de la race, qui n'est mortelle qu'ici-bas

Voilà le contrat social du spiritualisme. Les publicistes qui donnent des définitions orgueilleuses et abjectes du droit de l'homme, n'ont oublié que ceux-là, le droit d'accomplir des de-

voirs, le droit d'être vertueux, le droit d'être immortel.

Relevons nos fronts trop humiliés : nous valons mieux que cela.

XL

Cessons de rechercher le faux principe de la société politique dans la souveraineté des trônes, despotisme; dans la souveraineté des castes, aristocratie; dans la souveraineté du peuple, anarchie et tyrannie à la fois. Ce ne sont ni les despotes, ni les aristocrates, ni les démocrates, qui ont créé le divin phénomène de la société politique; ce ne sont ni les dynasties, ni les théocraties, ni les autocraties, ni les démocraties, qui peuvent sanctifier en elles le titre au commandement humain, divin, aristocratique ou populaire, à la souveraineté, à l'organisation, à la conservation, au perfectionnement de la société politique. La société politique est organique, elle

naît avec l'homme, elle a sa révélation dans nos instincts, elle procède d'une seule souveraineté, la souveraineté de notre nature. Elle n'a pas pour objet seulement la perpétuation de l'espèce humaine par la vile satisfaction des besoins du corps humain sur cette terre; mais elle a pour but surhumain la grandeur et la glorification de l'âme humaine par la vertu.

Le travail de l'homme terrestre pour le pain du jour, c'est la vertu du corps humain; le travail de la société politique en vue de Dieu et de l'immortalité, c'est la vertu de l'âme humaine.

Ce double travail, également nécessaire, quoique inégalement rétribué, Dieu l'exige de l'homme comme être corporel, et de la société politique comme être moral.

Et pourquoi l'exige-t-il?

Parce que la société politique ne se compose pas seulement de corps qui produisent, qui consomment, qui vivent et qui meurent ensevelis dans le sillon qui les a nourris; mais parce que la société morale se compose avant tout d'une âme immortelle dont la destinée immortelle est de rendre gloire à son Créateur en se perfectionnant et en se sanctifiant éternellement devant lui.

Les sens corporels révèlent forcément à l'hom-

me les besoins corporels que la société civile l'aide à satisfaire ici-bas.

La conscience, ce sens invisible, mais absolu de la vertu et de la moralité, révèle aussi forcément à l'homme intellectuel les besoins de son âme pour satisfaire à ses aspirations divines de perfectionnement moral et d'immortalité. La société politique ne peut pas, sans s'avilir, se borner à aider l'homme à vivre dans son corps; elle doit l'aider surtout à perfectionner son âme, à renaître plus parfait par une vie plus sainte, à vivre de devoirs et à revivre éternellement de félicité.

Voilà pourquoi toute loi qui n'est pas vertu n'est pas loi. Dieu ne sanctionne que ce qui est divin. Il n'y a point de souveraineté dans la force, le commandement est tyrannique et l'obéissance est lâcheté; ce *contrat social* entre l'iniquité et la servitude, même quand il produit l'ordre apparent, n'est que le désordre suprême. Dieu ne peut être appelé en témoignage pour le ratifier; la moitié meilleure de ce qui fait l'homme y manque : son âme n'y est pas! c'est la société politique de la hache et du billot. Le *Contrat social* de J.-J. Rousseau mène directement à ces emblèmes; le commandement est le crime, et l'obéissance est la mort.

Honte et exécration sur un tel *contrat social!* honte parce qu'il est servile, exécration parce qu'il est odieux!

XLI

Et pitié aussi, parce qu'il est sophisme et qu'il borne la société politique à une sorte d'association commerciale pour cette courte vie, où le gouvernement, purement mécanique et industriel, n'a qu'à surveiller les parts de subsistances et de bien-être entre des hommes qui ne vivent qu'à demi et qui meurent tout entiers. De ces deux moitiés de l'homme, ils ont, dans leur acte de société, oublié la principale : *l'âme* et sa destinée immortelle et infinie.

Combien le véritable *contrat social* est supérieur, en vérités et en dignité morale, à ce pacte de la chair avec les sens!

XLII

Ce pacte de la société vraie, le voici :

Dieu a créé l'homme corps et âme, à la fois; Corps, pour s'exercer ici-bas comme un apprenti de la vie terrestre à la vie céleste, qui sera dégagé des sens et des temps.

Il a donné à l'homme, en le créant, les instincts innés qui le forcent à vivre en société politique, parce que la société politique est le moyen de perfectionner l'individu en élargissant sa sphère par la famille, l'État, l'humanité, cette trinité de devoirs.

Ce perfectionnement de l'homme par la société civile et politique s'accomplit pour le corps, par le développement des industries matérielles, des moyens, des forces, des découvertes qui ont la vie terrestre pour fin. C'est la civilisation des sens, beau phénomène, mais phénomène court comme le temps, borné comme l'espace, fini comme la poussière organisée, périssable comme la mort.

Il a donné à l'homme une âme pour communiquer par la pensée avec Dieu, son créateur, et

pour perfectionner cette âme par la vertu, travail surhumain de l'humanité mortelle dont la vie immortelle est le salaire dans un temps qui ne finit pas, c'est-à-dire dans l'éternité rémunératrice.

La société politique et civile est le milieu composé de devoirs mutuels dans lequel l'homme trouve à exercer son âme militante et perfectible à cette vertu dont la société vit, mais dont le mérite ne finit pas ici-bas; c'est la civilisation spiritualiste de l'âme humaine.

Le *contrat social* matérialiste de J.-J. Rousseau et de ses disciples ne promet à l'humanité que des biens matériels et quelques souffrances égales pour tous, des luttes pour ou contre une souveraineté sans cesse imposée par les tyrans, sans cesse reconquise par les peuples; des droits qui ne reposent que sur des révoltes de tous contre tous, et qui ne sont contre-signées qu'avec du sang, des métiers ou des arts tout manuels; des lois toutes égalitaires pour consoler au moins le malheur de chacun par le niveau du malheur commun, puis la mort ensevelissant une société de poussière vivante dans une poussière morte. Voilà tout : est-ce là beaucoup plus que le néant? Le bonheur de vivre vaut-il, pour une pareille société, la peine de mourir?

XLIII

Notre contrat social à nous, le *contrat social* spiritualiste, au contraire, celui qui cherche son titre en Dieu, qui s'incline devant la souveraineté de la nature, celui qui ne se reconnaît d'autre droit que dans ce titre magnifique, et plus noble que toutes les noblesses, de fils de Dieu, égal par sa filiation et par son héritage à tous ses frères de la création, celui qui ne croit pas que tout son héritage soit sur ce petit globe de boue, celui qui ne pense pas que l'empire de quelques millions d'insectes sur leurs fourmilières, renversant ou bâtissant d'autres fourmilières, soit le but d'une âme plus vaste que l'espace, et que Dieu seul peut contenir ou rassasier; celui qui croit, au contraire, à l'efficacité de la moindre vertu exercée envers la moindre des créatures en vue de plaire à son Créateur, celui qui place tous les droits de l'homme en société dans ses devoirs accomplis envers ses frères; celui qui

sait que la société humaine, civile et politique, ne peut vivre, durer, se perfectionner en justice, en égalité, en durée, que par le dévouement volontaire de chacun à tous, dévouement du père au fils, de la femme à l'époux, du fils au père, des enfants à la famille, de la famille à l'État, du sujet au prince, du citoyen à la république, du magistrat à la patrie, du riche au pauvre, du pauvre au riche, du soldat au pays, de tout ce qui obéit à tout ce qui commande, de tout ce qui commande à tout ce qui obéit, et, plus haut encore que cet ordre visible, celui qui conforme autant qu'il le doit et qu'il le peut, sa volonté religieuse à cet ordre invisible, à ce principe surhumain que la Divinité (quel que soit son nom dans la langue humaine) a gravé dans le code, dans la conscience, table de la loi suprême; celui qui sait que, sous cette législation des devoirs volontaires qu'on nomme avec raison *force* ou *vertu*, il n'y a ni Platon, ni J.-J. Rousseau, ni chimères, ni violences, ni tyrannies, ni multitudes, ni satellites, ni armées, ni bourreaux qui puissent faire prévaloir la société purement matérialiste sur la société spiritualiste, où le commandement est divin, où l'abstention est vertu; ce contrat social est, disons-nous, indépendamment de ce qu'il est plus vrai, mille fois plus digne du légitime orgueil, du saint orgueil de la

race humaine, car il croit fermement (et il a raison de croire) que le contrat social qui commence sur la terre par des individus isolés, sans défense contre les éléments, par des hordes, par des tribus, par des républiques, par des empires, par des révolutions qui brisent ou qui restaurent des nations, n'est ni toute la fin, ni toute la destinée probable de la civilisation divine, ni toute la pensée du Créateur, ni tout le plan infini de Dieu dans sa création de l'homme en société.

Car il croit que Dieu n'a pas borné à ces phénomènes d'agglomération, de révolution, de progrès matériel, de décadence, de dissolution et de disparition, les destinées de cette noble catégorie d'êtres appelés hommes; que ces êtres ne sont pas bornés dans tous leurs développements par la tombe; mais que le vrai contrat social, celui dont la vertu est le mobile, celui dont le devoir est la législation, celui dont Dieu lui-même est le souverain, le spectateur et la récompense, que ce contrat social, interrompu ici à chaque génération par la mort, ne se résilie pas dans la poussière de ce globe.

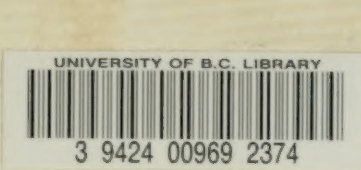
Au contraire, il se renoue, se recompose et se développe indéfiniment plus haut de vertu en vertu, de sainteté en sainteté, de grandeur en grandeur, dans une société toujours croissante et toujours multipliante, pour multiplier les adorations

par les adorateurs, les forces par les facultés, les vertus par les œuvres, dans cette échelle ascendante par laquelle monta le Jacob symbolique et qui rapproche du Dieu de vie ses hiérarchiques créations!

En un mot, le vrai contrat social, au lieu de donner pour fin à la société mortelle la mort, donne pour fin à la société spiritualiste sur la terre le sacrifice, et pour fin à la société divinisée après la vie l'immortalité.

Voilà ma foi politique.

Société Française d'Imprimerie d'Angers
- - - 4, rue Garnier -:- Angers - - -


UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY
3 9424 00969 2374